

PADD

(PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

APPROUVÉ

Pôle métropolitain Loire Angers

Vu pour être annexé à la délibération du Comit Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers en date du 9 décembre 2016 approuvant le projet de SCoT Loire Angers Le Président,



Communauté urbaine Angers Loire Métropole Communauté de communes du Loir Communauté de communes Loire-Aubance Commune nouvelle Loire-Authion



Le rôle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), introduit par la loi Solidarité et Renouvellement urbain du 13 décembre 2000, a éré renforcé par plusieurs lois : la loi ENE (Engagement pour l'environnement dite loi grenelle) du 12 juillet 2010 ; la loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, la loi PINEL relative à l'artisanat et au commerce du 18 juin 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014...

Le SCoT devient le document intégrateur qui est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable c'est-à-dire équilibré entre développement économique, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Le Pôle métropolitain Loire Angers ¹ a décidé en novembre 2014 d'engager la révision du SCoT du Pays Loire Angers, approuvé en novembre 2011.

Cette révision a pour objectif de l'adapter aux dernières évolutions législatives et réglementaires, de prendre en compte les études et documents réalisés après l'approbation de 2011.

Elle permet aussi d'intégrer les changements de périmètre et d'organisation territoriale actées au 1er janvier 2016 :

- la transformation de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en Communauté urbaine Angers Loire Métropole ;
- l'intégration des communes d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg (entrée dans l'agglomération au 1/1/2012);
- l'intégration de la commune déléquée de Pruillé (entrée au 1/1/2016)
- le retrait de la commune de La Ménitré de la communauté de Communes Vallée Loire Authion et la création de la commune nouvelle Loire Authion (1/1/2016).

Le projet ne remet pas en cause la stratégie de développement du territoire du SCoT approuvé en 2011, volontairement durable et solidaire, ni les politiques conduites à l'échelle des bassins de vie. Le SCoT 2011 a apporté des réponses ambitieuses aux enjeux démographique, économique et d'évolution des modes de vie des habitants mais aussi aux problématiques d'étalement urbain, d'augmentation de la mobilité et de pressions sur les espaces agricoles et naturels. Cette révision permet de revoir certaines orientations du projet notamment environnementales, sociales et patrimoniales.

Le SCoT est un document vivant. Son évaluation est obligatoire tous les 6 ans, afin de mesurer la réalisation de ses objectifs.

Le SCoT se compose de trois grands documents :

- le rapport de présentation ;
- le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD);
- le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), seule pièce opposable du SCoT.

Le PRÉSENT DOCUMENT expose LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES. Véritable projet pour le territoire, il procède d'une volonté politique commune d'agir en faveur d'un développement maîtrisé et durable au service des habitants et acteurs locaux.

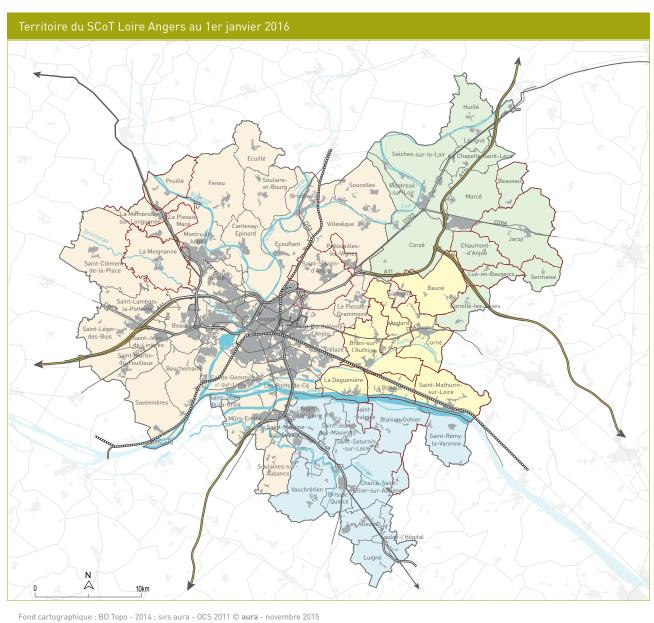
Il propose pour ce faire de conforter le nouveau mode d'organisation du territoire défini par le SCoT approuvé en 2011 et fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière : d'habitat ; de développement économique ; de loisirs ; de déplacements des personnes et des marchandises ; de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Ce document a été débattu le 1er juin 2015 en comité syndical.

1 Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) est composé de 4 établissements de coopération intercommunale : la Communauté urbaine

Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, et de Loire-Aubance et la commune pouvelle Loire Authors.

Sommaire			
AVANT-PROPOS : UN AVENIR COMMUN	04		
01 DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU TERRITOIRE ANGEVIN	11		
01.1 Amplifier l'attractivité et le rayonnement du territoire	12		
01.2 Favoriser les créations d'emplois et de richesses	21		
01.3 Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain	28		
02 ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DANS UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE	35		
02.1 Organiser un territoire multipolaire	36		
02.2 Articuler déplacements et développement	42		
03 PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	49		
03.1 Concevoir les projets autour de l'identité et la diversité des paysages	50		
03.2 Agir sur le cadre de vie quotidien	53		
03.3 Veiller à l'utilisation économe des ressources	59		





Communauté urbaine Angers Loire Métropole : 28 communes, 2 communes nouvelles ; 553 Km²

Angers; Avrillé; Beaucouzé; Béhuard;
Bouchemaine; Briollay; Cantenay-Epinard; Ecuillé;
Ecouflant; Feneu; Le Plessis-Grammoire; Les
Ponts-de-Cé; Montreuil-Juigné; Mûrs-Erigné;
Saint-Barthélemy-d'Anjou; Saint-Clémentde-la-Place; Sainte-Gemmes-sur-Loire; SaintJean-de-Linières; Saint-Lambert-la-Potherie;
Saint-Léger-des-Bois; Saint-Martin-duFouilloux; Sarrigné; Savennières; Soucelles;
Soulaines-sur-Aubance; Soulaire-et-Bourg;
Villevêque; Trélazé.

Commune nouvelle Longuenée-en-Anjou : La Meignanne; La Membrolle-sur-Longuenée; Le Plessis-Macé; Pruillé. Commune nouvelle Verrières-en-Anjou : Pellouailles-les-Vignes; Saint-Sylvaind'Anjou

Communauté de communes du Loir : 9 communes, 1 commune nouvelle ; 204 Km²

Cornillé-les-Caves; Corzé; Huillé; La Chapelle-Saint-Laud; Lézigné; Marcé; Montreuil-sur-Loir; Seiches-sur-le-Loir; Sermaise.

Commune nouvelle Jarzé-Villages : Beauvau; Chaumont-d'Anjou; Jarzé; Lué-en-Baugeois. Commune nouvelle Loire-Authion : 7 communes déléguées ; 113 Km²

Andard; Bauné; Brain-sur-l'Authion; Corné; La Bohalle; La Daguenière; Saint-Mathurinsur-l oire

Communauté des communes Loire Aubance : 12 communes, 1 commune nouvelle ; 157 Km²

Brissac-Quincé; Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance; Juigné-sur-Loire; Les Alleuds; Luigné; Saint-Melaine-sur-Aubance; Saint-Jean-de-la-Croix; Saint-Jean-des-Mauvrets; Saint-Rémy-la-Varenne; Saint-Saturnin-sur-Loire; Saulgé-l'Hôpital; Vauchrétien.

Commune nouvelle Blaison-Saint-Sulpice : Blaison-Gohier; Saint-Sulpice.

 $Commune nouvelle: loi n° 2015-292 \ du \ 16 \ mars \ 2015 \ relative \ \grave{a} \ «l'amélioration \ du \ régime \ de \ la \ commune nouvelle, pour \ des \ communes fortes \ et \ vivantes \ »$

Un avenir commun

Les conditions de développement du Pôle métropolitain Loire Angers ont été fondamentalement repensées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en novembre 2011. La qualité des échanges, ente élus et acteurs, lors de son élaboration a été l'occasion de partager un diagnostic et de s'accorder autour d'objectifs et d'orientations communs pour l'aménagement et le développement de ce territoire. Il traduit une volonté politique commune de construire un projet de maîtrise du développement en lien avec les valeurs identitaires de ce dernier.

L'armature territoriale basée sur une organisation multipolaire et le principe de bassins de vie de proximité dynamiques en appui d'un développement différencié entre pôle centre, polarités et communes/communes déléguées répond à plusieurs objectifs: préserver et valoriser les liens avec le grand paysage et l'agriculture, intensifier le développement sur les communes et communews déléguées bénéficiant d'une offre urbaine constituée et de potentiels fonciers, réduire les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre.

Au regard des vingt dernières années où la croissance a été soutenue sur les plans démographique et économique, dans le développement de l'emploi, dans l'offre universitaire et dans la richesse de la vie culturelle et associative locale qui ont permis d'accompagner des mutations d'envergure, la révision du SCoT, trois ans après son approbation, a pour objectif de conforter la stratégie de développement du SCoT 2011.

Mais elle procède aussi d'une volonté renouvelée de préservation des ressources du territoire, de maîtrise du développement urbain et de valorisation de l'armature urbaine et paysagère. Le corridor fluvial du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco au titre de son paysage culturel vivant, mérite la plus grande attention.

Cette révision conforte cette ambition portée de façon continue et cohérente par l'ensemble des collectivités mais aussi par l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations, collectivités). Les contributions du Conseil de développement de la région d'Angers, des services de l'État et des différentes personnes publiques associées aux réflexions sur notre territoire ont enrichi la démarche. Les réunions et les expositions publiques ont contribué à sensibiliser l'ensemble des habitants aux enjeux collectifs.

Ce projet affiche un objectif de développement pour les 10/15 prochaines années et une vision à plus long terme. Il constitue un cadre de référence pour l'ensemble des collectivités agissant sur le territoire mais aussi pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Il permettra de mettre en cohérence les différentes politiques publiques et de les adapter aux besoins futurs, de renouveler l'attractivité locale et donc de susciter une croissance renouvelée.

En prolongement des actions de coopération d'ores et déjà engagées au sein du Pôle métropolitain Loire Angers et des différentes intercommunalités, la révision du SCoT exprime enfin la force des solidarités entre les territoires du Pôle métropolitain Loire Angers, au service d'un destin commun.

C'est là tout l'enjeu de ce nouveau SCoT.

Faire face aux nouveaux contextes et répondre à de nouvelles préoccupations

Un immense défi démographique est à relever. D'une part, le départ à la retraite d'ici 2020 des actifs issus du « baby boom » de l'après-guerre sera le premier impact du vieillissement annoncé de la population. D'autre part, la prédominance des petits ménages est aussi une tendance marquante, influant lourdement les besoins en logements.

L'accroissement des concurrences entre territoires liées à la mondialisation s'accompagne d'une fragilisation de certaines activités de main d'œuvre, mais aussi de la montée en puissance d'une économie de la connaissance liée à l'innovation, à la communication et à l'intelligence.

Les besoins des entreprises ne sont plus ceux d'hier. Les métiers évoluent et la capacité des hommes à s'adapter est plus que jamais sollicitée. L'adaptation des offres de formation et de logements aux prochaines générations d'actifs est une condition nécessaire pour éviter le ralentissement du dynamisme économique.

Pour faire face à la concurrence régionale, nationale et internationale, le territoire angevin dispose d'atouts majeurs : son accessibilité, la diversité de ses fonctions et de ses équipements métropolitains, la qualité de son cadre de vie naturel et urbain, la solidarité sociale et intergénérationnelle entre ses habitants.

La mobilisation des acteurs et des politiques doit s'intensifier à différentes échelles et promouvoir un développement plus durable, en écho aux aspirations de plus en plus partagées par les citoyens.

Depuis plus de vingt ans, les alertes concernant les menaces en matière de climat, d'avenir énergétique, d'équilibre environnemental et de santé publique sont devenues de plus en plus préoccupantes et les nouvelles lois (ENE, Alur, Pinel) placent ces enjeux environnementaux au cœur des politiques publiques et constituent un nouveau contexte de développement.

L'aménagement de demain doit passer un cap supplémentaire dans la prise en compte de ces enjeux dans les projets locaux : attention portée à la qualité du cadre de vie, reconnaissance des rôles écologiques et sociaux des espaces naturels ou semi-naturels, conscience de la raréfaction des ressources sont autant de paramètres à intégrer aux différents stades de l'aménagement.

Dans ce cadre, le Val de Loire par son capital naturel, patrimonial et paysager des communes riveraines de la Loire (les fronts bâtis des villes et villages de Loire et le paysage hérité d'une économie agricole et de transport fluvial (ports, cales et quais, ouvrages de navigation dont la canalisation de Louet et le pont éclusé de Sorges)), constitue un axe stratégique du projet de développement et d'attractivité touristique et résidentiel du Pôle métropolitain.

Enfin, les cadres institutionnels connaissent de nouvelles et profondes évolutions de l'Europe à la Région en passant par les départements et l'intercommunalité. Pour autant, tous partagent la poursuite des mêmes objectifs : le développement de l'innovation et de l'intelligence des territoires, leur accessibilité, le renforcement de la cohésion sociale, la préservation de l'environnement et la prévention des risques.



Le défi démographique Crédit photo : ville d'Angers Les objectifs de maîtrise des dépenses publiques marquent et marqueront fortement les politiques publiques dans les années à venir et incitent les différentes institutions à imaginer d'autres formes d'intervention et de partenariats. La participation des habitants et le dialogue entre la société civile et les élus apparaissent de plus en plus comme une condition d'efficacité des politiques publiques.

C'est pour faire face à ces nouveaux enjeux que les collectivités du Pôle métropolitain Loire Angers se sont associées en 2004 pour élaborer ensemble un nouveau projet pour le territoire angevin.

Après avoir élaboré la charte de Pays, elles ont décidé de mettre en révision le Schéma directeur de la région angevine, en 2005, au sein du Syndicat Mixte de la Région Angevine (SMRA), et de s'engager dans un Schéma de cohérence territoriale inspiré par une vision stratégique renouvelée à l'échelle du bassin de vie. Ce SCoT a été approuvé en novembre 2011.

En 2012, les quatre collectivités du Pays Loire Angers ont franchi un nouveau cap en fusionnant l'association du Pays Loire Angers et le SMRA. Puis en 2013, le Syndicat Mixte du Pays Loire Angers devenait **Pôle métropolitain Loire Angers**, mettant l'accent sur la coopération et le réseau. Le Pôle métropolitain permet ainsi à des territoires différents, mais dont les intérêts convergent, de s'exprimer d'une seule voix.

Donner une nouvelle ambition au territoire du Pôle métropolitain Loire Angers

L'avenir du territoire passe en tout premier lieu par la **poursuite du développement local**. Il est nécessaire d'un triple point de vue : l'accession au logement et à l'emploi des populations actuelles et futures ; l'existence d'une main d'œuvre nécessaire au déploiement des différentes activités et services ; le souhait des habitants de bénéficier de services et d'équipements dans un environnement naturel et urbain de qualité.

La croissance de **la population locale à l'horizon 2020** a été estimée dans le cadre du SCoT approuvé en 2011 à partir des projections démographiques réalisées par l'INSEE. Deux scénarios avaient alors été retenus :

- le premier scénario s'appuyait sur une hypothèse de maintien des taux migratoires au niveau de la période 1982-1999. Le territoire SCoT aurait compté 343 000 habitants, soit une progression globale depuis les derniers résultats du recensement de 2011 d'environ 30 000 personnes;
- le second scénario s'appuyait sur la poursuite du rythme élevé de création d'emplois, en intégrant une attractivité supérieure, notamment auprès des actifs pour compenser au moins partiellement les départs en retraite; la population aurait alors atteint 354 000 habitants, soit une augmentation d'environ 41 000 personnes (depuis 2011).

Ces scénarios ne relevaient bien entendu pas de la prévision : ils ont représenté le cap et ont permis d'évaluer les besoins et de décliner les orientations et actions à mettre en œuvre pour que le territoire soit en mesure d'accueillir cette population dans les meilleures conditions.

Au vu des évolutions récentes, le nouveau projet reprend ces objectifs en repoussant l'horizon au-delà de 2025.

Quelle que soit l'ampleur de la croissance démographique, elle suppose une attractivité renouvelée du territoire angevin, appuyée sur des atouts diversifiés. Il faut donc toujours œuvrer à améliorer son accessibilité, à l'inscrire dans les grands réseaux nationaux et européens, à développer ses forces en matière économique, de formation et d'innovation, à promouvoir ses richesses culturelles, touristiques, de cadre de vie... L'ambition est de renforcer le rayonnement d'Angers dans le maillage urbain régional, interrégional, national et européen.

Construire un projet durable et solidaire

Les enjeux environnementaux, énergétiques, économiques et sociétaux sont au cœur de l'organisation et du fonctionnement du territoire. L'armature territoriale multipolaire permet de relever plusieurs défis : limiter les ségrégations socio-économiques avec une offre immobilière variée ; permettre plus de mixité sociale ; maîtriser la consommation foncière et préserver le fonctionnement des espaces agricoles ou semi-naturels. L'étalement et la faible densité de l'urbanisation ont aussi été une source d'accroissement des dépenses publiques par le déploiement de réseaux divers et la création d'équipements dont la pérennité n'est pas toujours assurée. L'éloignement entre les zones d'habitat, les équipements et les sites d'emplois a entraîné une forte augmentation des déplacements automobiles, avec ses incidences sur la santé publique. La vulnérabilité de certaines activités et la précarisation des emplois ont accru les fragilités sociales.

La poursuite de ce mode de développement constituerait aussi un risque majeur pour l'environnement, pour la santé des habitants, en aggravant les nuisances et en augmentant la consommation d'énergie.

La stratégie de développement du SCoT de 2011 démontre un vrai changement par rapport aux quarante dernières années en proposant une nouvelle façon d'aménager le territoire, économiquement durable, écologiquement raisonnable et socialement équitable.

Cette stratégie de développement vise d'ores et déjà à canaliser la dispersion de l'habitat, des activités et des services, à fédérer plus de cohésion sociale et préserver les grandes richesses naturelles, y compris celles du pôle végétal.

Le maillage territorial, l'organisation multipolaire et les conditions de développement différenciées suivant les types de territoires répondent de manière ambitieuse aux enjeux de mobilités. Le maillage des polarités au cœur de bassins de vie de proximité prend en compte les enjeux d'organisation des déplacements à long terme.

Ces règles du jeu définies par le SCoT en 2011 doivent être poursuivies. L'enjeu de la révision est de passer un cap supplémentaire notamment s'agissant de la maîtrise de la consommaiton foncière, dans la recherche de l'économie du foncier, en adaptant les besoins aux rythmes de développement notamment économique.

La nouvelle organisation territoriale répond aux défis suivants :

- apporter une réponse satisfaisante et pérenne aux populations et aux entreprises en termes d'équipements, de services et de cadre de vie tout en optimisant les dépenses publiques ;
- soutenir un développement ambitieux tout en maîtrisant la consommation d'espaces et l'augmentation des déplacements automobiles ;
- promouvoir la solidarité et la capacité à vivre ensemble.

Le PADD se donne quatre priorités pour répondre à ces défis, qui ont déjà été inscrites dans les différents documents stratégiques des Communautés de communes et d'agglomération porteuses de cette démarche :

- Poursuivre le développement de l'emploi par des politiques attractives appuyées sur la qualité de l'environnement, des services et des dessertes, favorisant l'accueil de commerces et de services dans le cœur des communes et des quartiers, et proposant aux entreprises une diversité d'offre foncière et immobilière et des pôles d'activité adaptés aux nouveaux besoins.
- **Produire les logements nécessaires** à l'accueil des habitants au travers d'une offre diversifiée et harmonieuse. La relance de la production doit permettre de réels parcours résidentiels et la conception d'un habitat plus durable et moins consommateur de ressources et d'énergie.

Les politiques publiques doivent s'attacher aussi à la valorisation et aux potentialités de renouvellement des quartiers et des centres-bourgs déjà urbanisés.

• Pérenniser et valoriser les richesses agricoles, forestières, naturelles et paysagères participant à son attractivité. Il s'agit alors d'organiser le développement en préservant au maximum les espaces agricoles ou semi-naturels, en valorisant les paysages ruraux et urbains et en offrant aux populations un accès plus facile à la nature. A ce titre, les territoires du Val de Loire et plus largement du parc naturel régional Loire Anjou Touraine méritent d'être préservés et les liens ville-campagne valorisés. Un développement moins consommateur de ressources et notamment d'espace aura également un impact positif sur l'environnement.

La modération de la consommation foncière est un objectif consolidé par le nouveau projet dans les grandes orientations du présent PADD (chapitre 3.3) et à travers des objectifs chiffrés dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Renforcer le rôle des transports en commun pour offrir une véritable alternative à l'usage de la voiture. La
mise en place des lignes express pour relier les polarités au pôle centre depuis trois ans démontre la forte
implication des acteurs du territoire. Cet effort doit être poursuivi et adapté en fonction des principaux
espaces de développement, résidentiels comme économiques, des équipements et services les plus usités.
L'encouragement aux circulations douces dans les relations de proximité devra permettre de réduire au sein des
quartiers et des communes l'usage de la voiture pour de courts trajets.

Organiser et animer de véritables solidarités territoriales

L'organisation territoriale et la prise en compte de bassins de vie permet de doter les territoires péri-urbains d'une certaine autonomie et d'offrir un cadre de vie locale qualitatif en confortant l'emploi, les équipements et les services. Cette organisation répond à trois objectifs stratégiques pour un développement harmonieux et maîtrisé : contenir l'étalement urbain, réduire les besoins de déplacements quotidiens et contribuer à la préservation de l'environnement.

• Le rôle des **centralités et des polarités doit être renforcé** pour offrir aux populations des conditions de vie adaptées à leurs besoins.

En premier lieu, l'échelle de la proximité, en appui des centralités communales et de quartier d'Angers et des communes de première couronne, constitue le socle fonctionnel et identitaire de la vie quotidienne des populations : elle doit être confortée par l'accueil d'activités et de services de proximité.

A l'échelle des bassins de vie, **sept polarités intermédiaires** ont un rôle stratégique à jouer dans le développement futur pour pérenniser et rendre accessibles, aux populations et aux entreprises, des logements, des emplois et des services diversifiés. La structuration des bassins de vie est variée en fonction de leurs situations géographiques et de leurs forces déjà existantes: Brissac-Quincé et Seiches-sur-le-Loir /secteur de l'Aurore de Corzé sont deux polarités constituées avec un pôle d'emplois diversifié et une offre urbaine de rayonnement supracommunal ; les cinq polarités à constituer s'appuient sur trois à quatre communes ou communes déléguées avec une diversité de fonctions et des potentiels de développement. Cette organisation permet d'organiser efficacement une desserte en **transports collectifs** en complément de celle du pôle centre.

Enfin, le projet attribue un rôle majeur au **pôle centre**, constitué du cœur de l'agglomération angevine. Celui-ci, déjà très équipé en services et très accessible, sera au premier rang pour accueillir populations et activités nouvelles. Il s'agit de le renforcer dans ses fonctions et ses équipements métropolitains, essentiels au fonctionnement du territoire et qui rayonnent au-delà même du périmètre SCoT.

• Par ailleurs, l'innovation dans les **formes urbaines** reste à promouvoir à toutes les échelles territoriales pour réduire sensiblement la consommation d'espace et d'énergie tout en favorisant la proximité, la diversité de fonctions et la mixité sociale sur le territoire. La qualité urbaine et architecturale, le renforcement des centralités urbaines et la création d'espaces publics partagés sont des enjeux importants quels que soient les territoires.

L'aménagement de nouvelles zones d'habitat et d'activité doit aussi être optimisé, en donnant une priorité au réinvestissement des espaces déjà urbanisés, en localisant les extensions urbaines en continuité de l'enveloppe bâtie et en prenant mieux en compte les objectifs de préservation de l'environnement.



1. Les Accroche-cœurs Le festival angevin lors de l'édition 2000 Crédit photo : ville d'Angers

Enseignement supérieur Le pôle universitaire Saint-Serge à Angers Crédit photo : aura SCoT Loire Angers / Approuvé // PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU TERRITOIRE ANGEVIN

01.1 DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU TERRITOIRE ANGEVIN

Amplifier l'attractivité et le rayonnement du territoire

Les moteurs du développement se concentrent aujourd'hui dans les agglomérations et les territoires sur lesquels ils rayonnent. Demain, la concurrence entre territoires se déclinera non seulement pour les investissements des entreprises mais également pour les actifs, les étudiants voire même les retraités dans leurs choix résidentiels. Il s'agira d'attirer et de retenir les populations et les entreprises en leur offrant les meilleures conditions d'épanouissement et de développement. Les facteurs de « séduction » sont divers et doivent être mobilisés en complémentarité. La constitution d'une Europe à 28 pays constitue aujourd'hui le cadre de développement. Le territoire angevin a l'ambition de consolider son positionnement à cette échelle, comme à l'échelle nationale et régionale. Pour cela le territoire angevin doit augmenter ses propres forces, s'appuyer sur les collaborations avec les autres agglomérations de l'Ouest et amplifier ses échanges avec le reste du monde.

Développer les fonctions et les équipements métropolitains

Le territoire angevin a considérablement conforté dans la période récente ses fonctions et équipements métropolitains dans différents domaines (accessibilité, recherche, culture, santé, commerce, sports...). Il s'agit de renforcer demain ces fonctions qui soutiennent le rayonnement local et améliorent les conditions de vie et les potentiels des populations et entreprises du grand bassin de vie.

// Renforcer les fonctions supérieures

Il s'agit de contribuer au renforcement de l'ensemble des fonctions de commandement ou administratives à vocation supra-départementale ou régionale, notamment dans des secteurs tels que la santé, la formation, la justice, la culture où Angers a des atouts propres, mais aussi dans l'ensemble des filières économiques privées agricoles, industrielles ou tertiaires du territoire.

Le développement des emplois métropolitains supérieurs, emplois à haute qualification et/ou décisionnels dans l'ensemble des secteurs d'activité, y sera associé.

Le maintien ou le développement de ces emplois qui permettent au territoire de s'inscrire dans les réseaux et les circuits de décision, de porter l'image du territoire au-delà du bassin de vie, s'inscrivent par ailleurs dans une mutation économique profonde qui dépasse très largement les frontières angevines.

L'accueil de salons et de congrès confère à Angers dans ce domaine une place reconnue au niveau national qu'il convient de conforter et de développer.

Enfin, la structuration d'une offre commerciale innovante et de qualité, avec notamment l'accueil d'enseignes à forte attractivité, participe également aux forces métropolitaines. Au-delà de la diversité proposée aux populations locales, c'est l'aire de chalandise angevine qui doit s'élargir.

// Favoriser le développement de l'intelligence et l'économie de la connaissance

Les collectivités locales se sont beaucoup mobilisées pour le développement des universités et de la recherche angevines, ce qui a permis à Angers de se doter d'un potentiel aujourd'hui reconnu. Depuis 30 ans, l'association Angers Technopôle, créée dans le cadre d'un partenariat, anime les réseaux, aide au développement des innovations et des échanges et à la définition des politiques publiques.

Il s'agit de continuer à renforcer l'**enseignement supérieur** ainsi que les **activités de recherche** publique et privée autour des principaux atouts de la formation et recherche angevines, et notamment :

- La mobilisation des différents acteurs autour du pôle de compétitivité à vocation mondiale Végépolys labellisé « gold » [1] doit aider la filière historique du végétal spécialisé à devenir une référence en matière d'innovation, de création, de valeur ajoutée. Le Campus du végétal, récemment inauguré, renforce la structuration de la recherche régionale dans le domaine du végétal et en améliore la visibilité. Il rassemble, en effet, plusieurs structures de recherche, ainsi que des centres d'expertise et de transfert.
- Le pôle Électronique et Technologie information et communication (TIC) englobe l'informatique industrielle, le numérique, l'internet et les télécommunications. L'avenir de cette filière, portée entre autres par les secteurs aéronautique-militaire, automobile et électronique, passe par l'innovation et la conception de produits intégrant les nouvelles technologies. La labellisation French Tech, les projets de Technocampus, la Cité de l'objet connecté, le projet LUMOMAT « Matériaux moléculaires pour l'électronique et la photonique organiques », ou le réseau We Network (ex : LEA Valley) qui fédère les acteurs de l'électronique du Grand ouest, viennent soutenir cet axe de développement.
- Le dynamisme des entreprises et des laboratoires du réseau Santé et Biotechnologie angevin en fait un des acteurs majeurs du pôle Atlanpole Biothérapies, Pôle de compétitivité à vocation nationale. Dans le cadre universitaire et de santé publique, Angers participe aux grands réseaux interrégionaux (Hôpitaux universitaires du Grand Ouest, Cancéropole du Grand Ouest, Gérontopôle et Biogenouest) et aux collaborations nationales et internationales. La recherche en santé à Angers se déploie également à l'international (création d'un Doctorat Erasmus Mundus, Nanofar à l'Université d'Angers).
 - L'essor du site angevin se concrétise par la construction récente et son extension en cours (IRIS 2) de l'IBS (Institut de Biologie en Santé) regroupant l'IRIS (Institut de recherche et d'ingénierie en santé) de l'Université d'Angers et le PBH (Plateau de biologie hospitalière) du CHU. Cette nouvelle structuration favorise le transfert des recherches aux applications, les collaborations hospitalo-universitaires (ex : Aplhus, centre de simulation entre le CHU, la faculté de médecine et l'université d'Angers) et la mutualisation des équipements.
- La stratégie touristique du territoire pourra désormais compter sur Angers Tourisme Lab, le pôle Recherche-Formation-Innovation (RFI) soutenu par la Région Pays de la Loire et porté par l'Université d'Angers qui s'appuie en particulier sur la maison des chercheurs, l'École Supérieure de Tourisme et d'Hôtellerie de l'Université d'Angers (ESTHUA) devenue le premier pôle européen de formations supérieures dans le secteur du tourisme, sans oublier les autres formations et notamment celles de la CCI.
- Enfin, la recherche et l'innovation doivent s'attacher à l'essor des activités liées à l'environnement, afin de déployer dans les années qui viennent, compétences et savoir-faire dans les différents domaines concernés.

// Amplifier l'essor de la vie culturelle et créative

La qualité et le rayonnement des événements, des activités et des équipements culturels contribuent au développement des populations et participent à l'attractivité du territoire; ces activités sont également un vivier de créations d'emplois et d'innovations. C'est ainsi que le projet en réseau Angers-Nantes-Rennes, sélectionné dans le cadre du projet « Developping economic cluster for cultural entreprises » (ECCE), projet Interreg III ENO et qui visait à promouvoir les entreprises culturelles comme levier de développement économique[2] a permis la création de la mission AnCRE. La Mission AnCRE (Angers Créativité & Culture) soutient la structuration et le développement économique du secteur culturel et créatif sur le territoire angevin. L'ambition est de valoriser ce secteur porteur de multiples valeurs et atouts pour le territoire, et de structurer localement un véritable « écosystème culturel et créatif ».

Il s'agit d'amplifier cette vitalité au travers d'activités, d'événements et d'équipements qui rayonnent à toutes les échelles et de s'appuyer sur les potentiels des territoires emblématiques comme le Val de Loire. Le Pôle métropolitain a initié une réflexion sur ce thème, qui se poursuit par la mise en réseau et en complémentarité de l'ensemble des équipements, des programmations et des animations du territoire.

[1] VEGEPOLYS rejoint en février 2015 l'élite des pôles de compétitivité européens en recevant le label Gold «Proven for cluster Excellence» délivré par l'ECEI (European Cluster Excellence Initiative) et placé sous l'égide de la Commission européenne. Il est le dixième des douze pôles français à recevoir ce label après un audit de qualité destiné à démontrer l'excellence des clusters tout en visant une meilleure reconnaissance internationale. [2] Par la prestation de services d'expertises et de formation, des conditions d'accueil favorables à l'émergence d'entreprises culturelles (domaines de l'édition : musicale, littéraire ; arts de la rue ; entreprises du spectacle : lumières, éclairages, son...).

// Développer des sites d'excellence

L'accueil des activités et équipements stratégiques exige de réserver des espaces avec une lisibilité, une qualité d'accès et une qualité urbaine capitales pour l'identité angevine. Leur localisation comporte un enjeu d'accessibilité mais aussi de visibilité des différentes forces du territoire.

C'est ainsi que les collectivités locales ont aménagé il y a plus de 20 ans le parc technopolitain de Belle-Beille, regroupant activités de formation, de recherche et entreprises innovantes. De même le site autour du centre hospitalier universitaire (CHU) accueille des activités de formation et recherche liées à la santé.

Il faut donc anticiper l'accueil de ces activités en combinant la densification de sites existants, le réinvestissement d'espaces en mutation et des sites nouveaux.

A ce titre, le réseau de tramway et les lignes de transports en commun à haut niveau de service constituent un facteur déterminant d'implantation et de renouvellement de pôles tertiaires.

De plus, les équipements à vocation économique, notamment le Centre des congrès et le Parc des expositions constituent des points d'appui essentiels pour l'ensemble de ces activités et contribuent aux échanges, à la diffusion des connaissances et au développement des marchés. Leur développement devra être anticipé, avec une offre tertiaire et des services associés.

Le DOO précise les conditions de création ou d'extension de ces sites et définit les conditions de leur mise en œuvre.

S'appuyer sur le cadre de vie, élément majeur d'attractivité

Le territoire angevin bénéficie d'un cadre de vie apprécié :

- son patrimoine et ses paysages sont remarquables (inscription Unesco du Val de Loire) et diversifiés, la Loire et ses affluents forment un réseau pénétrant jusqu'au cœur de la ville;
- il possède un tissu diversifié d'activités économiques, des filières d'excellence et des équipements urbains de grande qualité : formation, santé, culture, tourisme et loisirs, sport...;
- il jouit d'un grand dynamisme culturel et associatif;
- il est relié par TGV et autoroutes à la fois à Paris et à l'océan Atlantique en 1h30 et il est au centre d'un réseau de villes importantes ;
- la taille de l'agglomération angevine représente pour demain un atout capital.

Un délicat équilibre doit être trouvé entre préservation et valorisation de ces qualités, dynamique économique et maîtrise de la dépense publique.

En engageant l'économie locale dans des domaines innovants, avec le projet de développement du réseau tramway, par les politiques culturelles et environnementales développées, les acteurs anticipent déjà sur les progrès et le développement durable du territoire.

Le DOO traduit cette volonté dans le projet d'aménagement qui sera mis en œuvre.

Intensifier les réseaux régionaux et inter-régionaux

Angers et le Pôle métropolitain Loire Angers s'insèrent dans un réseau d'agglomérations dont les complémentarités constituent des atouts : elles permettent d'élargir à la fois les bassins d'activité des entreprises, des services, soustraitance ou co-traitance, les bassins de main d'œuvre et d'emplois, et de favoriser les coopérations publiques ou privées, en particulier dans les fonctions les plus motrices, dites métropolitaines.

Il s'agira demain de renforcer les collaborations avec différents réseaux urbains de proximité :

• le réseau des villes et territoires de la région des Pays de la Loire, qui œuvrent au projet commun de la région, inscrit par le Schéma régional d'aménagement du territoire ;

- les agglomérations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (Angers-Brest-Nantes-St-Nazaire-Rennes) qui ont engagé une collaboration visant à faire accéder le maillage urbain de l'Ouest à une meilleure visibilité au plan européen et à créer des synergies de développement dans les domaines métropolitains ;
- les Régions, les villes et territoires ligériens, engagés dans une valorisation de leur territoire emblématique commun, notamment depuis l'inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO;
- sans oublier les autres villes du Maine-et-Loire et l'ensemble du département : les nécessaires synergies avec ces territoires devront se traduire par des démarches « inter-SCoT » formalisant la cohérence des projets territoriaux.

Ces coopérations se traduiront dans le projet angevin par :

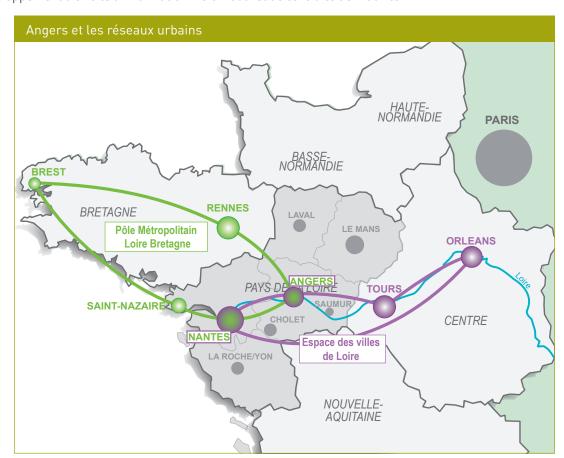
- la définition de projets complémentaires : ces coopérations peuvent être le fait de nombreux acteurs publics ou privés ;
- l'intensification des liaisons inter-urbaines pour faciliter les mobilités résidentielles, professionnelles et universitaires.

Dans le cadre du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, cela repose sur :

- le renforcement des capacités et des aménagements sur la liaison ferrée vers Nantes, axe aujourd'hui saturé et accueillant de surcroît différents types de trains (du TER omnibus pour certaines liaisons locales/régionales au TGV sans arrêt) : c'est un orientation prioritaire.
- pour les liaisons avec Rennes, cela concerne à la fois la réalisation de la « virgule de Sablé » pour proposer un accès ferré et l'achèvement de la mise en 2x2 voies de l'axe routier Angers-Rennes.

Dans le cadre de l'espace ligérien, l'amélioration de la liaison ferrée par l'Interloire devrait compléter l'achèvement de la liaison autoroutière.

D'une manière générale, la recherche d'un fonctionnement plus intégré des villes et d'un développement véritablement durable passe par des liaisons cœur à cœur des villes, par la combinaison des liaisons TER/TGV et des réseaux urbains (transports en commun rapides) autorisée par le déploiement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) et optimisée par le développement d'un site d'information multimodal et de centrales de mobilité.

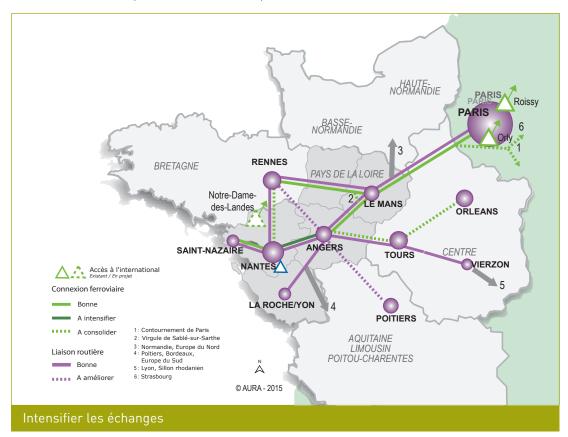


Renforcer les liens du territoire avec le reste du monde

// Faciliter les liaisons nationales et internationales

Le développement et le fonctionnement de la métropole passent par une accessibilité facile au reste du monde. Ces liens s'appuient sur une bonne relation routière et ferrée aux grands pôles urbains. Cette accessibilité, qui reposait sur la desserte à grande vitesse avec Paris et Nantes, s'est enrichie au sud par la connexion A 87-A 83, au nord par l'achèvement de l'A 28 et à l'est par la réalisation de l'A 85; le TGV-est a encore ouvert de nouvelles perspectives.

L'enjeu pour demain est l'accès aux grandes portes internationales que constituent les grands projets d'infrastructures aéroportuaires ou ferrées, ainsi que les « chaînons manquants » des connexions extérieures du territoire.



Pour cela, le territoire s'inscrit dans les initiatives visant à rapprocher ou à mutualiser les forces régionales et s'appuie sur le pôle de premier rang que constitue la région parisienne en valorisant toutes les relations d'accès avec elle :

- accès routiers et ferrés les plus directs possibles aux grands aéroports de Nantes (l'actuel et le futur éventuel à Notre-Dame-des-Landes), de Roissy et d'Orly pour offrir un large éventail de destinations lointaines; Angers Loire Aéroport représente une offre complémentaire locale nécessaire aux déplacements sanitaires, d'affaires, touristiques et de fret;
- renforcement des **liaisons TGV vers Paris** et prolongement de la ligne grande vitesse « Atlantique » entre Sablé, Angers et Nantes, avec l'anticipation de l'éventuelle saturation du réseau ferré ;
- réalisation dans un premier temps du barreau TGV « Massy-Valenton » au sud de l'agglomération parisienne, essentielle pour fluidifier les liens avec l'aéroport de Roissy et plus généralement vers le nord, l'est et le sud de l'Europe ;
- réalisation dans un second temps du barreau d'interconnexion sud de l'Ile-de-France, offrant un accès ferré direct à l'aéroport d'Orly et assurant une traversée optimale et continue à grande vitesse du sud de l'Ile-de-France et connectée aux réseaux de ligne à grande vitesse à l'est;

- amélioration des relations ferrées et routières vers l'Europe du sud-ouest, notamment Bordeaux, avec le projet de LGV Sud-Europe Atlantique et l'éventuel projet autoroutier A831;
- amélioration des relations ferrées et routières et la desserte autoroutière vers le Sud-Est et l'Europe centrale, notamment Lyon, avec le prolongement de l'A85 et de contournement du nœud lyonnais, ainsi que le projet à long terme de barreau ferroviaire est-ouest (passage par Angers et Tours souhaité);
- amélioration des relations routières vers le nord de la France et de l'Europe sans passer par Paris via le projet de liaison A28-A13.

// Disposer de réseaux d'information et de communication performants

L'ouverture aux échanges internationaux, la diffusion des connaissances et des savoirs passent aujourd'hui et plus encore demain par la mise à disposition des populations, des administrations et des entreprises d'un **réseau très performant de technologies de communication**.

La réduction de la « fracture numérique », qui est à la fois géographique et sociale, est un enjeu national. Les limites d'accès au très haut débit s'affirment de plus en plus comme un handicap pour le territoire, tant pour ses entreprises que pour ses habitants. Des zones blanches sont présentes sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers et plus particulièrement dans les Communautés de communes et la commune nouvelle Loire Authion.

Les collectivités locales se sont déjà engagées à divers titres dans ce domaine : après Meg@lis, un syndicat mixte a été constitué par la Région pour créer une dorsale haut-débit Gig@lis, le Conseil Départemental dessert avec Melis@ les principales zones d'activités et les populations, la Ville d'Angers tisse une boucle optique reliant des organismes publics, plusieurs communes de la Communauté urbaine bénéficient d'un réseau câblé et l'EPCI soutient Ouest IX, infrastructure numérique de type GIX ou nœud d'échange internet régional.

La Région des Pays de la Loire a été l'une des premières régions à réaliser sa Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN), démarche visant à ce que l'ensemble des stratégies d'aménagement numérique des collectivités, comme des opérateurs privés du territoire des Pays de la Loire se complètent et concourent aux mêmes objectifs, notamment dans le domaine de la couverture en très haut débit (fibre optique) de la Région. La SCoRAN a été révisée puis adoptée en juin 2015. Le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement numérique (SDTAN), piloté par le Conseil Départemental (en cours de révision), devrait rentrer dans une phase plus opérationnelle avec la création d'un syndicat mixte ouvert à l'échelle du département au sein duquel siégent les intercommunalités. Le développement de la desserte numérique est un enjeu économique et social stratégique.

Dans le cadre de l'accord Orange – SFR dans les zones d'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) lancé par le Gouvernement, les opérateurs avaient convenu que sur l'agglomération d'Angers, les réseaux très haut débit (FTTH) seraient déployés par Orange avec un co-investissement SFR. Les travaux engagés en 2012 devraient à moyen terme (2020) garantir une couverture complète d'Angers Loire Métropole par la fibre optique.

Une discussion a été engagée avec les deux investisseurs pour que toutes les communes d'Angers Loire Métropole soient desservies dans les mêmes conditions financières (zone AMII). La montée en débit et le déploiement en Très Haut Débit dans les Communautés de communes et la commune nouvelle Loire Authion nécessitera un soutien financier important (Europe, Etat, Région, Département...).

Les objectifs concernent à la fois la suppression à moyen terme des zones blanches existantes sur le territoire ainsi que le développement de services innovants utilisant ces technologies, apportant aux populations et aux entreprises des améliorations de tous ordres.

Renforcer la vocation touristique du territoire

Le tourisme -autant d'affaires que d'agrément et de découverte- est un levier du Pôle métropolitain Loire Angers en Anjou, à l'échelle nationale et internationale. C'est aussi une activité économique à part entière qui peut être fortement créatrice d'emplois et qui bénéficie d'une plate-forme régionale Recherche Formation Innovation, Angers Tourisme Lab.

Le Pôle métropolitain Loire Angers est une destination de séjour à conforter. L'accueil de visiteurs extérieurs, lors de manifestations culturelles et sportives, dans le cadre de rencontres professionnelles, et l'accueil de chercheurs et d'étudiants, peut servir de support et favoriser des séjours ultérieurs. De même, les séjours touristiques peuvent favoriser la venue ultérieure de populations. Les habitants sont aussi une clientèle privilégiée du tourisme d'agrément.

Le territoire angevin bénéficie d'un véritable potentiel touristique appuyé sur des atouts diversifiés conjugués à une complémentarité entre les différentes formes de tourisme (affaires, nature et itinérance, urbain). Les ressources du territoire sont riches et variées : un patrimoine d'art et d'histoire, des paysages inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, le troisième vignoble de France, de multiples parcs et jardins, une gastronomie raffinée, une localisation au cœur du Grand Ouest très avantageuse...

Le renforcement de l'attractivité touristique du Pôle métropolitain passe par l'affirmation d'une stratégie de développement basée sur la valorisation de ces atouts, le développement d'une offre d'hébergement diversifiée à l'échelle du Pôle métropolitain, la mise en réseau des actions et la mise en œuvre d'outils de promotion et de communication.

Le territoire bénéfice d'une attractivité touristique indéniable, mais celle-ci doit être valorisée par une stratégie de communication afin de renforcer sa notoriété. Une marque du territoire assurant la lisibilité et la publicité du Pôle métropolitain sera l'élément fédérateur des multiples atouts touristiques.

// Mettre en œuvre une stratégie de développement autour des axes majeurs

Ces atouts majeurs conduisent à plaider en faveur du développement d'un tourisme durable. Les ressources spécifiques du territoire lui permettent de développer différents types de tourisme :

• Le tourisme d'agrément, de loisirs et de nature, en appui d'un patrimoine naturel de valeur écologique et d'une grande diversité avec notamment des espaces emblématiques comme la Loire, la Confluence, les Basses vallées angevines et les espaces de schiste (ex : Ardoisières de Trélazé). A ce tire, le plan de gestion du paysage culturel du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, assure la préservation des composantes identitaires exceptionnelles de ces paysages. Les richesses faunistiques et floristiques au sein du parc naturel régional Loire Anjou Touraine, avec une partie dans le périmètre Unesco Val de Loire, appellent le développement d'un tourisme durable. La navigabilité de la Loire, des rivières et la présence de haltes fluviales représentent un potentiel de développement pour le tourisme fluvial, qui se concrétise d'ores et déjà par la mise en place de navettes fluviales et bateaux à passagers.

Le tourisme d'agrément présente des potentiels de développement et de découverte éco-touristique (ex: la Maison de Loire en Anjou à Saint-Mathurin-sur-Loire) liée à la richesse des espaces naturels propice aux loisirs de plein air, activités nautiques (ex: base de loisirs du lac de Maine à Angers), aqua-ludiques, cyclotourisme, randonnées pédestres et équestres.... La poursuite de l'aménagement des itinéraires de La Loire à vélo notamment, maillon du grand projet d'Eurovéloroute des fleuves (Nantes-Budapest), de la Vélo Francette® et Vallée du Loir à Vélo permettra le renforcement de l'accueil de nouveaux cyclistes itinérants. La mise en réseau de ces itinéraires avec les différentes boucles internes au Pôle métropolitain et les sites urbains et de loisirs est un enjeu fort pour créer sur le territoire un maillage de promenades et de découvertes du territoire.

Enfin, les savoir-faire angevins sont nombreux et sont à promouvoir davantage à travers une offre spécifique : découverte d'entreprises avec Made in Angers, musées techniques (ex: muséee de l'air à Marcé), spécialités gastronomiques...

- Le tourisme urbain se développe autour de l'ensemble des richesses patrimoniales, des événements culturels majeurs (festivals, expositions...) et des lieux culturels de l'ensemble du territoire. Il peut également s'appuyer sur l'attractivité commerciale notamment du centre-ville d'Angers où des synergies entre les parcours marchands et les parcours touristiques sont à améliorer et développer. Des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ont déjà été réalisés et restent à poursuivre. L'hypercentre d'Angers joue, ainsi, un rôle de première importance dans le tourisme urbain qui sera renforcé par le projet Angers Cœur de Maine. Celui-ci ambitionne de rapprocher le centre-ville de la nature, de la rivière et du quartier historique de la Doutre, sur l'autre rive.
- Le tourisme d'affaires, essentiellement lié aux filières stratégiques du territoire (végétal, santé, électronique...), est déjà bien développé sur le pôle métropolitain. De ce fait, il convient de miser sur l'accueil de grands congrès et séminaires, de renforcer l'offre en terme de grands équipements déjà performante et leur mise en synergie : le Centre des congrès, dont la requalification est programmée, le Parc des expositions récemment agrandi et modernisé, le centre d'affaire de Terra Botanica. L'environnement de ces sites sera amélioré pour consolider leur attractivité et permettre l'accueil de services complémentaires.
- Le végétal et l'œnotourisme constituent des filières porteuses de la notoriété du territoire, tant économique que touristique. La filière végétale offre, en effet, des éléments phares que sont le pôle de compétitivité Végépolys et le parc Terra Botanica. Angers est la première ville verte de France. La « mise en tourisme » de cette filière permettra la découverte d'une offre tournée autour de la vigne (visites de caves et dégustation, découverte du vignoble, parcours oenologiques...) de l'horticulture (entrées du territoire, aménagements publics végétalisés valorisant des productions locales, promenades découvertes dans les parcs et jardins d'excellence, visites d'entreprises, événementiels...) et d'attirer une clientèle nouvelle.

Le projet devra renforcer les synergies entre ces différents types de tourisme.

// Développer l'offre d'hébergement et organiser les déplacements

Le Pôle métropolitain Loire Angers a l'ambition de devenir, au sein de l'Anjou, une véritable destination de séjour touristique au-delà d'une simple étape sur le parcours de découverte du Val de Loire, avec une stratégie marketing territorial forte.

La mise en œuvre des différents axes définis nécessite alors le développement associé d'hébergements et de services de différentes natures et pour différents publics à des tarifs accessibles : hôtellerie, résidences de tourisme, gîtes, accueil chez l'habitant, hôtellerie de plein air, aires de camping-car, services aux clientèles cyclistes dans tout le territoire.

De même, des politiques spécifiques viseront à faciliter les déplacements des touristes dans les différents sites et inciteront à l'utilisation des transports en commun ou des déplacements doux avec une politique de stationnement adaptée et d'intermodalités. Le développement de l'attractivité d'Angers Loire Aéroport pour des lignes aériennes nationales et internationales sera poursuivi.

// Favoriser la mise en réseau des richesses et des actions

Des stratégies de développement touristique sont élaborées ou en cours d'élaboration à l'échelle de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine-et-Loire, dans les intercommunalités et au sein du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Les différentes politiques touristiques des communes, des communes déléguées et des intercommunalités pourront trouver leur cohérence au sein du Pôle métropolitain Loire Angers grâce à un éventail important de produits complémentaires.

Certaines actions de développement, comme l'œnotourisme ou la qualification de l'offre de randonnée, font l'objet d'une réflexion conjointe et de coordination entre les quatre offices de tourisme du Pôle métropolitain Loire Angers, associant d'autres partenaires.

Un plan marketing mutualisé entre ces quatre offices de tourisme leur permet déjà d'être dotés d'outils communs (site internet, documents papier, Bureau Des Congrès et Événements) faisant la promotion d'une seule et unique destination touristique.

Promouvoir l'image et la notoriété du territoire angevin

Le développement du Pôle métropolitain Loire Angers passe aussi par la reconnaissance de ses atouts et potentiels, par sa lisibilité depuis l'extérieur.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco, le label de pôle de compétitivité à vocation mondiale obtenu pour Végépolys, la qualité de la vie culturelle, la lisibilité des filières d'excellence, la cité des objets connectés, constituent pour demain des **leviers forts** pour renforcer la notoriété du territoire au plan national et européen.

De la même façon, le développement de **fonctions internationales**, l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers, les manifestations (congrès, salons) et événements culturels d'importance (festival « Premiers Plans » ...) sont autant de facteurs de promotion au plan national et international.

Enfin, il s'agit de mettre en avant les qualités urbaines, économiques et de cadre de vie du territoire et de les associer aux valeurs du **développement durable**.

Le développement du territoire angevin suppose qu'il étende sa présence dans les **réseaux** capables de mutualiser et de valoriser ses actions, d'élargir sa capacité d'action ou de lui ouvrir des marchés.



01.2 DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU TERRITOIRE ANGEVIN

Favoriser les créations d'emplois et de richesses

Les acteurs locaux ont depuis longtemps montré une ambition forte de développement pour le territoire. Il s'agit aujourd'hui de réorienter cette stratégie pour anticiper le développement de demain sans compromettre l'équilibre du territoire : cet objectif concerne la qualité de vie, le renforcement des solidarités sociales, la structuration de l'espace et la maîtrise des déplacements.

Le SCoT prépare ainsi le développement en optimisant les conditions d'accueil des entreprises et de création d'emplois et de richesses. Combinée à l'accessibilité et au cadre urbain offert aux actifs, l'organisation d'une offre foncière et immobilière à vocation économique en est une composante majeure.

Accueillir et insérer de nouveaux actifs

Le territoire est confronté aux départs à la retraite des générations d'après-guerre et aux tensions sur le marché du travail pour certains métiers. Le développement du territoire est donc dépendant de la capacité à **retenir les actifs** et à **accueillir les migrations professionnelles.**

Cet objectif est pris en compte dans la construction de logements adaptés aux besoins et aux ressources des jeunes actifs et dans des politiques d'accueil spécifiques.

L'attractivité du territoire sera essentielle, dans son offre d'habitat et de formation, dans sa richesse culturelle, son accessibilité et son image comme dans l'efficacité de son organisation interne.

Il s'agit aussi de contribuer à la **meilleure insertion** des actifs au travers d'une offre locale de formations initiales diversifiées, mais aussi par l'anticipation des mutations à venir et la poursuite des efforts concernant la réinsertion en lien avec les politiques de formations continues.

Il faut enfin prendre en compte les départs des actifs indépendants et des exploitants agricoles, des chefs d'entreprises commerciales ou artisanales qui vont accélérer le renouvellement des tissus économiques dans les années à venir.

Réorienter les axes du développement

Les emplois et les revenus proviennent de diverses formes d'économie productive, de services, résidentielle, qui se conjuguent et s'alimentent localement de façon relativement équilibrée.

Différents éléments bouleversent cette répartition : la sensibilité des activités productives à la mondialisation, la poursuite de la tertiarisation de l'économie et le développement de l'économie de la connaissance, les gains de productivité engendrés par les nouvelles technologies dans les emplois administratifs, le potentiel de service en lien avec le vieillissement et la place de l'activité féminine.

Un nouvel équilibre dans la création locale de richesses et d'emplois doit être trouvé afin de pérenniser le développement et d'offrir des niveaux de qualification diversifiés. L'insertion et la formation seront encouragées pour mieux intégrer la dimension sociale à la dynamique économique.

Sans renoncer aux opportunités, le projet doit contribuer à renforcer certains secteurs d'activités qui paraissent stratégiques au plan local, soit parce qu'ils y détiennent déjà des forces, soit parce que leur potentiel de création d'emplois est important.

Outre les orientations énoncées précédemment relatives aux fonctions économiques supérieures, aux emplois et activités métropolitaines, au développement de l'université et de la recherche notamment dans les diverses filières porteuses d'avenir pour le territoire, l'équilibre économique du territoire implique deux axes majeurs d'intervention :

// Déployer l'économie tertiaire et résidentielle

Cela concerne à la fois l'accueil de nouvelles activités ou services publics et privés à haute qualification et le développement de services aux populations et aux entreprises contribuant à la qualité de vie locale. Ce sont d'importantes sources de création d'emplois, en lien avec les nouveaux besoins des ménages ou l'essor touristique.

Dans ces activités, l'économie sociale et solidaire, développée dans les associations, les mutuelles et les coopératives, joue localement un rôle très important. Sa part dans le développement local angevin sera soutenue.

- Le pôle Santé et les activités liées aux biotechnologies devront profiter du développement d'activités de recherche et de valorisation mais également de l'ensemble des services de santé publics et privés destinés aux populations;
- Le secteur Finances-Prévoyance-Retraite, représenté de longue date par de grandes entreprises publiques et privées et plus récemment des formations supérieures, doit devenir demain un pôle d'excellence angevin ;
- Les services à la personne ont des potentiels très importants de développement et comportent des enjeux de formation, de professionnalisation et d'adaptation pour répondre aux mutations socio démographiques à venir ;
- Les activités touristiques aux fortes opportunités de croissance, et compte-tenu d'un potentiel sous-exploité, doivent être accompagnées à la fois par le développement de capacités d'accueil et une stratégie de marketing.

// Conforter les activités productives

Cet objectif passe par le soutien au renouvellement des productions ou à l'innovation dans les filières existantes ou au développement d'activités nouvelles, notamment :

- *le Pôle Végétal*, appuyé sur le pôle de compétitivité à vocation mondiale, bénéficie d'un tissu d'entreprises et de formation-recherche exceptionnel ; l'implantation de nouvelles structures, sa valorisation touristique, la connexion avec les filières informatique, santé, alimentaire, chimie, énergie et environnement sont autant de pistes de renforcement ;
- les éco-activités autour des énergies, de l'eau, du bruit, des pollutions, du sol, des déchets... soit toutes activités visant à mesurer, à prévenir ou à corriger les atteintes à l'environnement. Ce secteur en pleine croissance est stimulé par les réglementations et les processus de certifications : il peut s'appuyer localement sur des organismes experts et des formations supérieures. A ce titre, la gestion de la ressource en eau, tant en ce qui concerne la prise en compte des contraintes liées à l'inondation et à la gestion des étiages que des atouts liés à la qualité de l'eau, aux paysages, à la biodiversité... devrait devenir un axe fort de développement local;
- *l'Informatique/Électronique*, activité angevine traditionnelle, a développé des savoir-faire et des structures de formation-recherche devant lui permettre demain, de poursuivre sa mutation vers des produits complexes et innovants, et intégrant plus de services et la dimension des usages comme les objets connectés, les systèmes intelligents et big data;
- *les activités logistiques* sont essentielles au secteur productif dans le cadre de la mondialisation des échanges. Les futures implantations devront minimiser les nuisances.

Préparer l'accueil des activités de demain

Les mutations économiques à l'œuvre ont un impact fort sur le mode d'utilisation de l'espace : demain le territoire devra notamment adapter son offre immobilière et foncière à la tertiarisation, à la croissance des échanges ainsi qu'aux objectifs d'une moindre consommation foncière.

// Mettre la bonne activité au bon endroit

Le projet d'organisation du territoire prévoit de favoriser l'implantation des activités, selon leur nature, en cohérence avec le développement de l'habitat et les infrastructures de déplacements, à chaque échelle territoriale. Il s'agit de combiner les implantations d'entreprises pour favoriser une meilleure fonctionnalité des espaces à vocation économique et optimiser le développement en tenant compte des contraintes, des besoins et des nuisances des différentes activités.

- Afficher des sites stratégiques pour des activités métropolitaines, notamment à proximité d'équipements ou d'infrastructures majeurs : entreprises à haute valeur ajoutée, recherche et développement, parcs technopolitains, fonctions administratives de commandement, grands équipements métropolitains.
- Localiser l'offre immobilière pour les activités tertiaires dans le pôle centre ou les polarités, en privilégiant la mixité avec l'habitat en tissu urbain : l'accueil d'activités denses en emplois ou à fort rayonnement doit être privilégié le long des axes structurants de transport en commun.
- Prévoir les zones d'activités de rayonnement supracommunal en appui des axes routiers majeurs ; l'accueil d'activités artisanales sur des petites parcelles est possible notamment par division parcellaire. Le territoire doit anticiper le développement des activités tout en prenant en compte le rythme de commercialisation, pour faciliter la création, le développement ou le transfert d'entreprises.
- Afin d'optimiser le fonctionnement et de minimiser les nuisances des activités logistiques, le projet privilégiera des espaces adaptés sur les axes majeurs et à proximité d'échangeurs. Angers Loire Aéroport peut également être valorisé dans ce sens. Concernant l'alternative par le fer, les potentiels de zone embranchée à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers sont limités et dans les zones embranchées existantes, les trafics via le fer sont faibles.
- Le foncier embranché doit privilégier les entreprises utilisatrices et des alternatives à la route doivent être recherchées à l'échelle départementale et régionale pour le transport de marchandises.
- La desserte locale doit être améliorée pour le transfert intermodal fer-camion et par la création de plates-formes pour promouvoir une nouvelle organisation de la desserte urbaine.
- Mailler le territoire de zones de proximité à vocation préférentiellement artisanale pour répondre à une clientèle locale. Cette offre doit être organisée à l'échelle des bassins de vie par les collectivités. Ces espaces seront de préférence de surface limitée avec des parcelles de petite taille.

// Requalifier et renouveler les espaces existants

L'attractivité du territoire passe par l'amélioration de la qualité des espaces occupés et la mise en œuvre d'opérations de requalification concernant aussi bien la desserte et le fonctionnement de la zone que le paysage et l'environnement (diagnostic énergétique...) ou même les services aux entreprises ou aux salariés.

Il s'agira d'abord de minimiser la consommation d'espaces par la densification des zones d'activités grâce à une meilleure occupation de l'immobilier ou du parcellaire.

De plus, il s'agira de favoriser des changements d'usage par des opérations de renouvellement pouvant faire l'objet d'analyses urbaines : anciens entrepôts ou commerces, bâtiments industriels délaissés, laisseront place, selon leur localisation, à de nouvelles activités dans des espaces de qualité ou à des opérations mixtes ou résidentielles.

Les documents d'urbanisme veilleront à conserver une mixité de fonctions dans les tissus urbains denses, notamment dans les secteurs desservis par les transports en commun.

// Renouveler l'offre foncière

Compte tenu des délais de libération du foncier et d'aménagement, une offre foncière de long terme doit être prévue pour répondre aux enjeux d'implantation stratégique et mieux gérer les impacts en matière de déplacements et d'environnement. Le nécessaire transfert d'activités nuisantes encore dans le tissu urbain doit être accompagné.

Le choix des secteurs de développement a privilégié la proximité du réseau routier rapide pour faciliter l'accès des salariés et pour des activités générant du trafic poids lourds important en privilégiant l'extension des zones existantes et des potentiels de desserte multimodale.

Les nouveaux espaces seront aménagés dans un souci de qualité :

- de desserte : en anticipant les déplacements induits, les circulations internes, en privilégiant la desserte par transport collectif pour les sites offrant une densité d'emplois ou générant des visiteurs en nombre ainsi que les modes doux en proximité;
- de services : réseau haut débit, développement de services aux entreprises et aux salariés, hôtellerie-restauration, signalétique...
- environnementale et paysagère : l'approche environnementale sera a minima étudiée pour les nouvelles zones, afin de maîtriser la consommation d'énergie, minimiser les coûts d'entretien, valoriser les espaces naturels environnants et les paysages et qualifier les espaces publics.

L'optimisation et la densification des zones d'activités économiques doivent être également présentes dans les réflexions d'aménagement, de commercialisation, de requalification tout en intégrant les besoins et contraintes exprimés par les entreprises. Des règles d'urbanisme souples, pour permettre des projets denses, qualitatifs, durables et fonctionnels permettront d'engager une autre conception des espaces publics et privés.

La coopération économique entre ALDEV (Angers Loire Développement), les deux Communautés de communes et la commune nouvelle Loire Authion a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention pour permettre de déployer demain une offre diversifiée, correspondant aux critères des entreprises tout en préservant les différents atouts des espaces et en affichant une meilleure lisibilité.

Développer et organiser l'offre commerciale

Le commerce constitue une composante essentielle de la dynamique urbaine qui doit s'articuler de façon cohérente avec les déplacements mais aussi avec toutes les autres fonctions (résidentielles et économiques). Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT de 2011, le Pôle métropolitain a réalisé une charte d'aménagement commercial (recommandation dans le projet approuvé), qui a été signée début 2014. Elle apporte des précisions sur l'articulation entre type de territoire, typologies d'achats et modes de déplacement à privilégier.

La révision du SCoT confirme le besoin de renforcer l'attractivité commerciale et d'accompagner le développement de l'appareil commercial dans une logique de développement durable et de préservation du maillage et de l'organisation territoriale multipolaire. Cette stratégie territoriale repose sur la prise en compte de plusieurs enjeux liés :

- aux évolutions socio-démographiques, et notamment le vieillissement de la population qui implique une proximité des services et une diversification des modes d'accès aux commerces;
- à la préservation de l'environnement : réduction des gaz à effet de serre, diminution des déplacements individuels motorisés, gestion de l'eau et des déchets, lutte contre l'étalement urbain, consommation économe de l'espace (en privilégiant la reconquête des friches commerciales et l'utilisation des locaux vacants pour accueillir de nouveaux commerces);
- à la qualité paysagère et architecturale : aménagements paysagers, performances thermiques et énergétiques des bâtiments, limitation des nuisances sonores et visuelles ;
- à l'évolution des modes de vie et des pratiques de consommation (retour au commerce de proximité, développement de nouvelles formes de commerce comme les circuits courts, les achats en ligne..., accueil de nouvelles enseignes et de nouveaux concepts).

// Intégrer l'organisation commerciale à l'armature multipolaire du territoire

Le projet de structuration multipolaire **organise l'offre commerciale** en articulant notamment les modes de déplacement à privilégier en fonction des types de territoire. Il définit des localisations préférentielles d'implantation des commerces qui permettent de répondre aux besoins de consommation des habitants (centralités) mais aussi à ceux d'une aire de chalandise plus large (pôles commerciaux et centre-ville d'Angers). Le projet vise par ailleurs également à encadrer le développement commercial pour éviter d'accentuer la concurrence entre certains pôles du territoire mais aussi avec ceux des territoires voisins qui se sont fortement développés ces dernières années.

- Conforter les centralités commerciales dans les quartiers et les centres-bourgs au plus près des habitants.
 - Le projet vise à promouvoir une organisation et un développement de l'activité commerciale traditionnelle au plus près des habitants pour répondre à leurs besoins quotidiens et limiter les déplacements motorisés et les temps de déplacement. Les pôles d'échanges de transports en commun (gares, stations de tramway...) seront également des localisations à privilégier pour ce type de commerces de détails.
- Diversifier l'organisation commerciale à l'échelle des bassins de vie : pôles interquartiers et pôles supracommunaux.
 - Le projet hiérarchise la desserte commerciale pour limiter les déplacements (en temps et en longueur) avec une offre plus diversifiée accessible en 15 minutes environ.
- Valoriser les pôles à fort rayonnement

Le projet vise à accompagner et renforcer l'attractivité commerciale angevine par la qualité de l'offre commerciale du centre-ville d'Angers et des pôles généralistes et spécialisés à fort rayonnement.

Le centre-ville d'Angers, pôle commercial de rayonnement majeur du territoire, joue un rôle particulier. En effet, parallèlement à son attractivité commerciale satisfaisant une clientèle plus large, il doit également répondre aux besoins quotidiens, de nombreux habitants et actifs.

// Concilier développement commercial et qualité urbaine

La qualité des espaces commerciaux existants est un élément majeur d'attractivité. L'amélioration de l'attractivité du tissu commercial passe par une incitation tant à la revitalisation des espaces commerciaux des centres-villes, centres-bourgs et centralités, qu'à la requalification et à la modernisation des pôles vieillissants ou présentant des problèmes de fonctionnement ou d'image.

L'objectif est de développer des lieux vivants, animés et accessibles au plus grand nombre. Cela suppose de porter une attention particulière à l'intégration des espaces commerciaux aux tissus existants et de rechercher à développer plus de diversité fonctionnelle.

Le centre-ville d'Angers est concerné en premier lieu, du fait de son tissu commercial unique et diversifié qui, associé à la qualité urbaine et patrimoniale, porte l'image du territoire tout entier. Il s'agit donc d'amplifier son attractivité, par l'arrivée de nouvelles enseignes et des politiques d'animation et de communication.

Promouvoir les activités agricoles et sylvicoles

La grande diversité agricole, le dynamisme économique et sa participation à l'emploi local et à l'aménagement de l'espace et des paysages font de l'agriculture du Pôle métropolitain Loire Angers une richesse majeure du territoire. La préservation des espaces à forts enjeux agricoles est un élément important du projet. En mars 2014, une Zone Agricole Protégée a été créée en Sud-Loire sur les communes de Juigné-sur-Loire, Mûrs-Erigné et Saint-Melaine-sur-Aubance pour préserver le plateau viticole. La création de cette ZAP constituait un enjeu fort du SCoT de 2011. Un même enjeu concerne le secteur agricole de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, sous pression urbaine qui mérite d'être valorisé. Les potentiels liés à la filière bois en lien avec le bocage, les peupleraies et les forêts sont à développer notamment en terme d'énergie.

La charte agriculture et urbanisme vise à une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU notamment), avec comme principal enjeu la bonne cohabitation entre les différents usages des territoires ruraux (résidentiel, récréatif, paysager...) et la limitation de la consommation des espaces à vocation agricole. Par ailleurs, la loi d'avenir pour l'agriculture (LAAAF – art. L.112-1-3 du Code rural) a étendu l'application du principe « éviter – réduire – compenser » à l'économie agricole à compter du 1er janvier 2016.

// Conforter l'agriculture périurbaine

Depuis 2009, un projet agricole du Pôle métropolitain Loire Angers a été élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre la profession agricole et les collectivités. Les actions réalisées (création d'un marché de produits locaux à Angers...) cherchent à conforter l'agriculture périurbaine.

Le développement maîtrisé du territoire et sa concentration dans le pôle centre et les polarités limiteront la consommation d'espaces agricoles tout en apportant une réponse aux besoins des exploitations agricoles.

L'urbanisation future exclura le **mitage des espaces agricoles**. Un **moindre impact** sur le fonctionnement des activités et leur organisation collective sera recherché lors des opérations d'aménagement et les créations d'infrastructures nouvelles (structure parcellaire des exploitations, passage des engins agricoles, organisation collective...).

Les objectifs poursuivis sont d'assurer la viabilité économique des activités (transmission, modernisation...).

// Promouvoir le pôle du Végétal

Le Pôle Végétal a été sélectionné comme pôle de compétitivité à vocation mondiale : il s'agit de renforcer les liens entre les forces de formation et de recherche et les activités productives, pour développer innovations et nouvelles valorisations.

La démarche engagée par les professionnels et les collectivités **autour de la charte foncière de l'Anjou**, menée à l'échelle départementale, a permis d'identifier les enjeux de développement des entreprises du pôle Végétal en matière de production ou d'expérimentation : foncier, ressources en eau et en énergie, accessibilité et haut débit, main-d'oeuvre de proximité et synergie entre professionnels. La charte constitue l'un des leviers de mise en place d'une politique foncière adaptée à cette filière :

- elle identifie à l'échelle départementale des sites structurants et des sites à préserver essentiels pour l'avenir de la filière ;
- elle encourage les collectivités à user de tous les moyens pour protéger ces espaces identifiés ;
- elle préconise des modalités de concertation entre les professionnels et les collectivités.

Dans le périmètre du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers, plusieurs sites sont identifiés pour pérenniser les activités de production : Sainte-Gemmes-sur-Loire, les Ponts-de-Cé et Brain-sur-l'Authion, ceux-ci sont précisés dans le DOO.

La pérennité du « triangle vert » autour de différentes activités (horticulture, maraîchage...) à Sainte-Gemmes-sur-Loire et aux Ponts-de-Cé, aux portes du Val de Loire et du pôle centre, constitue une priorité et ce site pourra faire l'objet d'une protection par la création d'un périmètre de Zone Agricole Protégée.

// Encourager la diversité des cultures et des activités

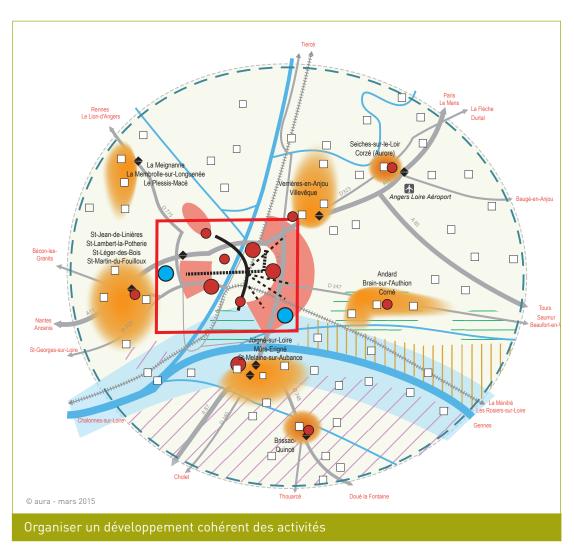
Il s'agira de veiller à maintenir la **diversité des cultures**, propice à la biodiversité et à encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment l'agriculture biologique.

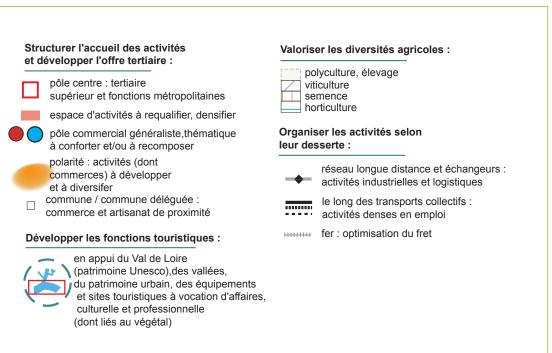
Les circuits alimentaires de proximité et la valorisation des produits locaux seront encouragés.

De même, les activités d'accueil, de découverte et de loisirs (activités pédagogiques, hébergement, gastronomie...) permettent une diversification intéressante tout en favorisant l'accès des populations aux activités de nature.

Le développement des énergies renouvelables, comme les bio-combustibles ou la méthanisation constitue de nouveaux potentiels à étudier pour l'agriculture locale, en portant une attention aux équilibres entre les productions et aux bilans environnementaux. De même, la filière bois-énergie est à soutenir pour ses potentiels économiques et énergétiques (création d'une SCIC Maine-et-Loire bois énergie en 2012).

Il convient d'encourager une agriculture respectueuse de l'environnement propice à la biodiversité, comme l'élevage qui permet de maintenir des paysages bocagers. Il s'agit également de mieux prendre en compte les déplacements agricoles, de préserver l'accès aux vallées inondables pour les exploitants qui se déplacent parfois de loin et d'intégrer les circulations agricoles en tissu urbain (charte départementale des circulations agricoles – 2013).





01.3 DONNER UNE NOUVELLE AMBITION AU TERRITOIRE ANGEVIN

Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain

L'insuffisance de la production de logements au début des années 2000, liée notamment au vieillissement de la population et au phénomène de décohabitation, accompagnée d'un renchérissement du prix des logements, ont poussé les ménages hors de l'aire du SCoT. L'ambition démographique et économique du territoire pour demain passe par une offre de logements permettant de répondre aux besoins de tous les ménages, tout en respectant des objectifs qualitatifs :

- proposer une gamme de logements variée pour répondre à tous les besoins ; apporter une meilleure réponse aux habitants en terme d'équipements et services et de desserte en transports collectifs;
- limiter la consommation d'espace et de ressources en s'appuyant sur l'organisation du territoire et le déploiement de nouvelles formes urbaines garantissant la qualité résidentielle désirée par les habitants.

La réponse aux besoins doit se faire dans le parc existant, en accompagnant son amélioration, sa réhabilitation et parfois son renouvellement et par une production neuve plus soutenue adaptée à la demande et aux capacités des ménages. Le concept d'organisation multipolaire va permettre de rationaliser les déplacements et de promouvoir de nouvelles formes de mixité urbaine associée à une maîtrise du foncier.

Relancer et rééquilibrer la production de logements

// Accroître la production de logements

Selon le scénario décliné par l'Insee, le territoire doit se préparer à accueillir à l'horizon SCoT entre 343 000 et 353 000 habitants, soit 34 000 à 37 000 ménages supplémentaires, en tenant compte du phénomène de desserrement [1] nécessitant un effort de production pour simplement maintenir la population. La production doit par ailleurs répondre aux besoins de logements occasionnels et au nécessaire renouvellement du parc.

Globalement, les besoins ont été évalués entre 2 300 et 2 600 logements par an. Entre 2000 et 2014, la production neuve moyenne a été de 1 855 logements par an. Au regard de ce rythme constaté sur une période de 15 ans et surtout sur les 3 dernières années (2012-2014 : 1 634 logements neufs par an), une croissance de l'offre est nécessaire pour répondre aux enjeux sociétaux.

// Rééquilibrer la production neuve

La part de la production neuve dans le pôle centre doit être maintenu au niveau observé durant la période 2000 -2014 (deux tiers de la production totale) tout en retrouvant un volume de production au moins égal à celui observé entre 1990 et 1999. En effet, le pôle centre, et notamment la Ville d'Angers, a un rôle majeur auprès des ménages venant de l'extérieur du département, des jeunes actifs et des étudiants.

Le renforcement de la part de la production dans les polarités intermédiaires doit se poursuivre afin d'atteindre une taille suffisante pour développer de véritables diversités ainsi que des fonctions et des services plus rares. Pour rayonner sur leur bassin de vie, le projet prévoit d'y construire environ un quart des nouveaux logements.

[1] Diminution de la taille des ménages induite par les tendances lourdes du vieillissement et du phénomène de décohabitation

R ÉPARTITION DE LA	1990 - 1999		2000 - 2014	
PRODUCTION NEUVE	Totale	Par an	Totale	Par an
Pôle centre	73 %	1 508	66 %	1 224
Polarités	15 %	320	18 %	331
Communes et communes déléguées	12 %	246	16 %	299
Total territoire SCoT	100 %	2 074	100 %	1 855

Sources: SITADEL, aura

Enfin, pour l'ensemble des communes et communes déléguées, la construction doit maintenir un rythme de construction comparable à celui de la période 1990-99, avec une offre plus diversifiée afin d'assurer le renouvellement démographique et une mixité sociale et générationnelle et de préserver leur offre urbaine. Ainsi, environ un dixième de la production neuve, est allouée aux communes hors pôle centre et hors polarités, cette nouvelle offre devant s'inscrire sans bouleverser leurs identités.

Angers Loire Métropole s'est ainsi engagée au travers de son Plan local d'urbanisme intercommunal, intégrant sa politique de l'habitat, à accroître sa production avec un effort particulier du pôle centre et des polarités.

Les objectifs fixés ci-dessus peuvent se traduire par l'hypothèse moyenne suivante :

Production neuve	OBJECTIFS SCoT		
	Hypothèse	Production annuelle	
Pôle centre	66 %	1 510 à 1 730	
Polarités	24 %	540 à 630	
Communes et communes déléguées	10 %	225 à 260	
Total territoire SCoT	100 %	2 275 à 2 620	

Utiliser tout le potentiel existant

Le réinvestissement sur le parc ancien et le tissu existant est un élément clé de la maîtrise des extensions et d'une moindre consommation foncière. Il demande une volonté forte et des politiques adaptées.

// Améliorer le parc de logements

Le parc ancien représentera encore les trois-quarts des résidences dans 15 ans. Des opérations d'amélioration de l'habitat sont portées par les collectivités : Opération Programmée de l'Habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général (PIG), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Énergie (OPAHE).

Il s'agit donc d'abord pour le parc ancien public et privé de :

- remettre sur le marché des logements **vacants** et augmenter le nombre de logements par recomposition ou par changement d'usage ;
- améliorer les logements insalubres ou indécents ;
- adapter les logements au vieillissement à la perte d'autonomie ;
- améliorer la qualité énergétique du parc ;
- améliorer la desserte et les **services** dans les quartiers anciens.

// Rénover les quartiers d'habitat social

La réadaptation de ces quartiers résidentiels sociaux est un levier fort pour attirer, retenir et intégrer dans de bonnes conditions les ménages dans la ville. Les communes du pôle centre ont engagé un effort majeur dans ce sens, au travers notamment d'un premier Programme de rénovation urbaine ambitieux, avec l'aide de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Cet effort se poursuit avec le lancement d'un second programme de rénovation urbaine sur deux quartiers et un secteur aux franges du cœur de ville d'Angers.

Parallèlement, des opérations de réhabilitation/restructuration ponctuelles participeront au renouvellement des quartiers par remplacement d'immeubles existants, modification des formes architecturales, politiques de résidentialisation, réhabilitation des logements, réaménagement des espaces publics et des équipements favorisant ainsi le développement d'une mixité fonctionnelle.

La réhabilitation du parc locatif social ancien doit se poursuivre pour apporter une réponse de qualité aux besoins des ménages les plus modestes. La réalisation de travaux visant à réduire la facture énergétique devrait permettre de compenser en partie la hausse du loyer par la baisse des charges.

// Recomposer les quartiers et centre-bourgs

Le potentiel que représente le renouvellement urbain est, selon les territoires et les communes, fonction du poids du parc existant, de son ancienneté :

- le pôle urbain est le lieu majeur de cette reconquête urbaine, au vu de ses capacités de mutation, pour l'accueil de logements, d'activités et d'équipements. Les secteurs situés le long des corridors de transports collectifs seront stratégiques;
- dans les polarités, lieux de maîtrise de l'extension péri-urbaine, il s'agira de s'appuyer sur le réinvestissement des cœurs des communes et sur les secteurs desservis en transport en commun;
- les autres communes devronts'engager dans la valorisation du patrimoine des centres-bourgs et le renouvellement de l'usage de certains bâtiments pour créer de nouveaux logements.

Au delà des enjeux de renouvellement urbain des centres, les extensions urbaines des années 70-80 offrent des potentiels de densification.



- Saint-Léger-des-Bois
 Opération des Moulins
 Crédit photo-aura
- 2.
 Brissac-Quincé
 Petits collectifs avec commerces en rez-de chaussée
 Crédit photo: aura
- Angers
 Desjardins : parc urbain et collectif
 Crédit photo : ville d'Angers B. Nélias

Maîtriser et optimiser les extensions urbaines

// Limiter la consommation d'espace :

- Les coupures d'urbanisation (discontinuité ville/campagne) et les limites d'urbanisation sont à pérenniser et compléter dans les secteurs patrimoniaux (Val de Loire, Parc Naturel Régional...).
- Le développement est privilégié en continuité du **tissu existant**. Les extensions des hameaux sont interdites hormis dans les communes contraintes. L'innovation dans la conception des projets d'aménagement doit permettre d'offrir des qualités d'habiter sur un foncier maîtrisé.
- Pour les **polarités**, l'élaboration des **schémas de référence** favorise la transcription des objectifs et identifie les limites stratégiques de développement qui orientent la mise en œuvre.

Cette maîtrise passe aussi par la mise en œuvre d'outils et d'une politique foncière.

// Diversifier les formes urbaines

La volonté des élus de poursuivre une croissance forte tout en conservant une grande qualité de vie au territoire implique de s'inscrire dans une démarche d'utilisation raisonnée du foncier avec une différenciation des objectifs selon les territoires :

- les densités seront déclinées au sein de chaque territoire avec des secteurs plus denses (au centre et le long des corridors de transport en commun) et d'autres moins denses (zones non desservies et non équipées);
- des formes urbaines attractives, plus économes en espace et en énergie et plus diversifiées (front bâti, matériaux, ouverture, hauteur, toiture...) qui rompent avec la monotonie et favorisent le maintien ou la constitution d'une identité locale et permettent une approche globale des problèmes environnementaux.

// Diminuer l'exposition de la population aux risques

Le risque naturel le plus prégnant sur le territoire est celui des inondations. En complément du respect de la réglementation des PPRI, les projets notamment en renouvellement urbain devront limiter les ruissellements et favoriser les infiltrations à la parcelle. Dans les zones de risques technologiques ou d'effondrements, la construction est également réglementée.

Pour le risque, plus mineur, de retrait-gonflement d'argile, des informations doivent être délivrées sur les modes de construction adaptés, tout comme pour le risque sismique considéré comme faible sur le territoire (zonage sismique du 1er mai 2011) (cf : chapitre 03-2).

Diversifier l'offre d'habitat pour une meilleure cohésion sociale

L'inadaptation de l'offre actuelle renvoie les jeunes ménages dans des espaces périurbains de plus en plus lointains, entraîne des situations d'hébergement subi et exclut les plus modestes.

Répondre aux besoins, c'est donc adapter l'offre aux ressources et aux demandes de parcours résidentiels de chaque ménage. Pour cela, le ScoT se donne plusieurs objectifs.



Renouvellement en centre-bourg Saint-Sylvain-d'Anjou agence GOA

// Répondre aux besoins de logements locatifs

L'offre locative est première dans les parcours résidentiels et primordiale pour l'accueil de populations diversifiées (jeunes actifs comme retraités) et de revenus différents. Aujourd'hui cette offre est concentrée dans quelques communes et l'absence d'un parc locatif de proximité touche en premier lieu les jeunes en recherche de logement autonome. Le projet prévoit de le déployer plus largement pour répondre aux besoins dans chaque territoire :

- dans le pôle centre, il s'agira plutôt d'opérer un rééquilibrage en développant sur Angers et Trélazé la part de l'offre en accession et de grands logements et sur les autres communes la part de l'offre locative publique et privée.
- dans les polarités, à l'exception de Brissac-Quincé et Seiches-sur-le-Loir, l'offre locative est peu présente.
 Face à la multiplicité des besoins notamment des jeunes ménages et des personnes âgées, le développement de typologies variées doit favoriser la mobilité résidentielle indispensable à la pérennité des équipements, notamment liés à l'enfance.
- dans les autres communes et communes déléguées, il s'agira au minimum de maintenir la part d'offre locative actuelle.

Le développement du parc locatif public s'appuie sur plusieurs financements permettant de répondre aux plus modestes et aux ménages intermédiaires. Il s'agira sur l'ensemble du territoire de développer une offre pour les plus modestes aujourd'hui insuffisante, compte tenu d'une part des revenus des ménages inscrits dans le fichier de la demande locative sociale, et d'autre part des démolitions de logements à bas loyer dans le cadre du NPRU. Ce développement viendra compléter l'offre en structure d'hébergement et pourra s'appuyer sur différents types d'accompagnement social.

// Améliorer l'offre en direction des jeunes en formation

Au cours des cinq dernières années, l'offre spécifique en direction des étudiants s'est fortement renforcée : plusieurs résidences universitaires ont été créées (Volta, Einstein, Hauts de Saint Aubin Résidence Internationale notamment) et le Centre local des œuvres universitaires et scolaires a engagé une politique de réhabilitation de toutes les cités universitaires qui est en voie d'achèvement. La recomposition de l'offre de logements étudiants à l'échelle de l'agglomération se poursuit parallèlement à la recomposition de l'offre de formation : il convient de porter une attention particulière en faveur des étudiants les plus modestes.

Parallèlement, pour les jeunes en voie d'insertion, des améliorations sur les résidences existantes sont en cours, ainsi que des réflexions par les différentes collectivités (dans le cadre du PDH) pour favoriser l'ancrage des jeunes sur le territoire.

// Accroître et faciliter l'accession sociale

La forte pression immobilière s'est traduite par un renchérissement qui ne permet plus aux jeunes ménages d'accéder à la propriété sur le territoire. L'éloignement induit, pour ces ménages à revenus modestes, un budget déplacement en forte hausse qui les fragilise.

Il s'agit donc de mettre en place, sur le territoire, les conditions de développement d'une offre en accession à la propriété à prix maîtrisés, en s'appuyant notamment sur le dispositif d'accession sécurisée proposé par les bailleurs sociaux (Prêt social location-accession - PSLA). La mise à disposition de parcelles pour des projets d'habitat participatif (comme sur la ZAC des Capucins ou dans l'opération les Dolantines à Pellouailles-les-Vignes), qui permettent de mutualiser les coûts de gestion, s'inscrit également dans cet objectif.

// Concevoir des logements adaptés

Le vieillissement attendu de la population et l'entrée dans le quatrième âge de générations plus nombreuses demandent une offre d'hébergement spécifique ainsi que des programmes de logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.

Parallèlement, pour répondre au souhait majoritairement exprimé par les personnes âgées de rester à domicile, les actions seront poursuivies : adaptation dans le logement, actions de solidarité, comme par exemple la cohabitation intergénérationnelle proposée par l'association le Temps pour Toi.

Cela concerne notamment le pôle centre et les polarités où la solidarité intergénérationnelle et l'accompagnement en services-équipements pourront être mieux développés.

// Organiser l'accueil des gens du voyage

Les investissements pour l'accueil des gens du voyage inscrits pour Angers Loire Métropole dans le Schéma départemental 2011-2016 doivent être réalisés. La création d'aires de petit passage ou de terrains familiaux relève de chaque Communauté de communes et de la commune nouvelle Loire Authion.

Par ailleurs, afin d'aider à la sédentarisation, une offre de logements adaptés est à développer en fonction des besoins.

// Adapter les services et les équipements aux nouveaux besoins

Les équipements et les services participent à la qualité de vie des habitants ; ils jouent un rôle notoire dans les déplacements quotidiens ou occasionnels. Il s'agit demain d'adapter ces services aux nouveaux besoins des populations et à leurs moyens financiers, en lien avec les évolutions sociales, démographiques et de mode de vie. Cela passe par la mise en place d'horaires d'ouverture mieux adaptés aux pratiques quotidiennes des différents publics (couples bi-actifs, familles avec enfants mais aussi seniors...).

Il convient également d'organiser leur maillage en fonction de leur rayonnement et de leurs conditions d'accès : les grands équipements accueillant du public seront localisés avec une accessibilité transports en commun optimale. Cela concerne notamment :

- les équipements pour la petite enfance, scolaires et péri-scolaires ;
- les équipements culturels ;
- les installations sportives et de loisirs ;
- l'adaptation de l'habitat et le développement de services associés (soins, services ménagers, services à distance) intégrant la lutte contre l'isolement pour les personnes âgées et handicapées, ainsi qu'une offre d'hébergements spécifique.









Vauchrétien

Salle Val'Aubance

2.

Angers ^{Aquavita}

Aquavita Crédit photo : aura

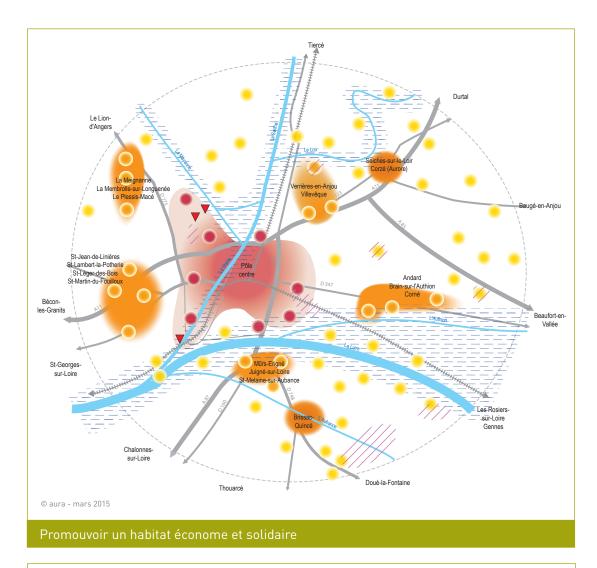
ა.

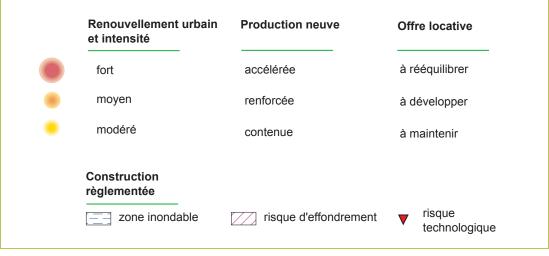
Les Ponts-de-Cé La médiathèque Crédit photo : aura

4.

Angers

Tramway, place du Ralliement Crédit photo : Pôle métropolitain Loire Angers - J.S. Evrard





02 ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DANS UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

02.1 ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DANS UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

Organiser un territoire multipolaire

L'organisation multipolaire du territoire est un principe de développement déjà affirmé en 2004 dans le Projet d'agglomération d'Angers Loire Métropole comme dans la charte du Pays Loire Angers. Elle poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- apporter une réponse pérenne aux populations et aux entreprises en terme d'équipements et de services tout en optimisant les dépenses publiques;
- favoriser les mobilités sans dégrader l'environnement et les liens sociaux par la promotion des transports collectifs et des modes doux ;
- renforcer la cohésion sociale par la promotion de la diversité et de la mixité de populations et de fonctions;
- préserver et valoriser les espaces semi-naturels et agricoles, économiser l'espace pour les générations à venir.

Le projet s'appuie donc sur le renforcement des centralités et des polarités à trois échelles de territoire. Celle de la proximité dans les quartiers, les communes et les communes déléguées, celle du bassin de vie dans des polarités déjà existantes ou en devenir, celle du grand territoire dans le pôle centre.

Conforter les communes, socles de la vie de proximité

Les communes déléguées et quartiers constituent le socle identitaire et fonctionnel du territoire : ils sont le cœur de la vie résidentielle et sociale de proximité. Leurs spécificités et leurs identités sont à valoriser dans le projet global : vocation touristique, économique, excellence agricole...

Il s'agira de valoriser le patrimoine bâti et naturel dans les centralités en portant une attention sur la qualité des entrées de bourgs et l'inscription dans le grand paysage, de rénover les espaces publics et d'y accueillir des fonctions et des équipements de proximité. Leur développement se fera dans le cadre d'une urbanisation contenue, réalisée de manière privilégiée autour du tissu existant ou en renouvellement de ce tissu (notamment des centres-bourgs) pour maintenir le dynamisme communal et favoriser le développement des services de proximité.

Quels que soient les territoires, l'habitat pavillonnaire rend plus difficile l'accès aux équipements, aux services et favorise l'usage de l'automobile. Une urbanisation moins étalée, dans l'esprit des bourgs anciens plus compacts, est à l'inverse propice à une plus grande diversité de population et de fonctions, à l'accueil de commerces, services ou de transports en commun. Le recours à des équipes pluridisciplinaires doit permettre de conjuguer architecture contemporaine, qualité urbaine et renforcement de l'identité locale.

Les communes et communes déléguées qui sont contraintes dans leur développement (par le risque d'inondation notamment) devront s'engager dans une réflexion sur des formes urbaines valorisant leur patrimoine bâti, ordinaire et exemplaire et sur le potentiel de développement permettant de préserver leur offre urbaine. Les projets sur les communes et communes déléguées du Val de Loire prioritairement, et plus largement sur l'ensemble de celles du parc naturel régional Loire Anjou Touraine, doivent permettre de conjuguer valorisation de leur identité, préservation démographique et intensification de l'attractivité communale.

Animer les bassins de vie par un réseau de polarités intermédiaires

Le développement promu dans le SCoT approuvé en 2011, autour d'un réseau de polarités intermédiaires, joue un rôle majeur : favoriser la proximité et offrir une alternative au pôle centre pour différents services.

Les polarités doivent être attractives pour les habitants et les entreprises ; elles apportent à l'ensemble des communes du bassin de vie de proximité un niveau supplémentaire de services et d'équipements. C'est dans une démarche de complémentarité à l'échelle du bassin de vie de proximité que le développement sera réussi et harmonieux.

Hors pôle centre, Brissac-Quincé et Seiches-sur-le-Loirrayonnent déjà à l'échelle de petits bassins de vie, grâce à leur localisation sur des axes structurants et à la présence d'équipements plus rares. Les autres polarités identifiées concernent des secteurs péri-urbains qui possèdent à divers titres des atouts pour jouer demain ce rôle : leur situation géographique, des forces déjà perceptibles dans le potentiel démographique, économique, foncier ou d'équipements et services.

L'importance des échanges au sein de l'aire urbaine d'Angers, qui va au-delà du Pôle métropolitain, montre l'enjeu de l'articulation avec d'autres pôles ruraux en termes d'équipements et d'emplois : c'est tout l'intérêt de la coordination avec les SCoT voisins.

Le projet vise donc la structuration - à moyen ou long terme- de ce réseau de polarités en aidant les territoires retenus à renforcer leur développement et à animer le territoire péri-urbain. Des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs leur sont assignés pour qu'ils exercent de nouvelles fonctions, destinées à rayonner sur les communes ou communes déléguées environnantes.

// Le projet retient ainsi sept territoires :

Bassins	Polarités constituées	Polarités à constituer
Nord-Est	Seiches-sur-le-Loir et l'Aurore (Corzé)	Verrières-en-Anjou (St-Sylvain-d'Anjou/ Pellouailles-les-Vignes)/Villevêque
Est		Andard/Brain-sur-l'Authion/ Corné
Sud	Brissac-Quincé	Juigné-sur-Loire/Mûrs-Erigné/ St-Melaine-sur-Aubance
Ouest		St-Jean-de-Linières/ St-Lambert-la-Potherie/ St-Léger-des-Bois/ St-Martin-du-Fouilloux
Nord-Ouest		La Meignanne/La Membrolle-sur-Longuenée/ Le Plessis-Macé

Ces espaces sont aujourd'hui très divers : configuration géographique, modes de développement, seuils de population et d'activités, paysages et environnement, occupations agricoles... autant d'éléments qui imposent des réflexions spécifiques et des horizons différents pour la mise en œuvre des objectifs.

// Un objectif de développement intensifié

Il est indispensable que les sept polarités atteignent un seuil minimum de concentration de population et d'activités. Une partie importante -environ un quart- de la production neuve de logement leur est donc affectée. Elles accueilleront également les principaux pôles d'emplois futurs, ainsi que la plus grande partie des équipements et services destinés à rayonner à une échelle supra communale.

La recherche d'une **moindre consommation d'espace** sera privilégiée pour les nouvelles opérations, en s'intéressant notamment au foncier en secteur de renouvellement urbain (dent creuse, foncier mutable, division parcellaire..).

// Des objectifs qualitatifs

- La diversité pour rompre avec l'uniformisation de la vie sociale qui tend à se développer dans la périurbanisation. Les polarités accueilleront un parc d'habitat diversifié en taille, en statut, en type et en forme, afin de répondre aux besoins des différents ménages et à toutes les étapes des parcours résidentiels ; elles assureront également une diversité de fonctions par l'accueil d'activités et de services.
- Le rayonnement et la cohésion territoriale : les polarités seront des lieux de maintien ou de création d'équipements et de services publics et privés à la population et aux entreprises que les communes ou communes déléguées ne peuvent fournir isolément. La qualité et l'accessibilité de ces pôles de services reposent sur un maillage avec les autres communes ou communes déléguées du bassin de vie.
- Une accessibilité renforcée : au fur et à mesure du développement des polarités, l'offre en transports collectifs doit être intensifiée pour permettre aux résidants et aux actifs un accès rapide vers le pôle centre. Un rabattement pour les résidents des communes polarités et environnantes peut être organisé selon le rythme de développement.

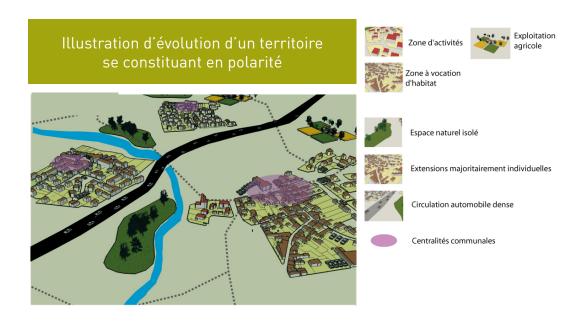
Les pôles d'échanges devront être facilement accessibles depuis l'ensemble des communes et communes déléguées du bassin de vie par un réseau de proximité privilégiant la sécurité et les déplacements en modes doux.

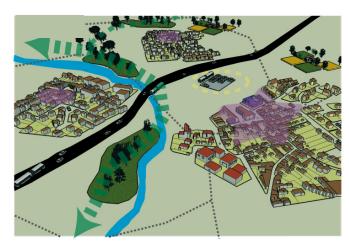
// Des objectifs maîtrisés

La transcription de ces objectifs s'appuiera sur des schémas de référence. Ceux-ci sont élaborés pour chacune des sept polarités afin d'assurer la mise en œuvre des orientations tout en respectant la diversité et la spécificité des territoires :

- les éléments constitutifs de la polarité;
- les contraintes et les protections essentielles (risque, agriculture, environnement) ;
- la trame principale des espaces publics (voiries et modes doux, espaces verts) et les formes urbaines associant diversité et intensité (habitat et activité);
- des principes de phasage et de programmation (y compris objectifs environnementaux et équipements accompagnant l'urbanisation).

Les schémas de référence, organisant le cadrage stratégique du développement des polarités, sont inclus dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).





Développement de l'habitat et de l'activité



Densification et extension maîtrisée Emergence de nouvelles formes urbaines

Diversification de l'offre économique

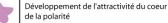


Mise en service d'une desserte en TC et installation d'un parc relais

Consolidation des centralités



Implantation d'équipements et de services à rayonnement supracommunal



Valorisation de la Trame Verte et Bleue



Mise en réseau des réservoirs de biodiversité



Emergence de la polarité



Consolidation des fonctions de bassin de vie Intensification du développement à proximité du pôle multimodal

Valorisation du cadre de vie et préservation de la biodiversité



Installation de fonctions récréatives et de cheminements doux dans le respect des milieux

Développement de l'offre de transports collectifs



Optimisation de l'offre en fréquence et cadencement en TC

© aura - juin 2015

Affirmer le rôle stratégique du pôle centre

Le pôle centre constitue le cœur du territoire : il en assure le rayonnement et l'attractivité au plan national et international par son rôle économique et social majeur, sa valeur patrimoniale et culturelle. Premier lieu d'accueil des migrants ou des jeunes dans l'accès au logement autonome, il reste le terrain privilégié de la diversité des populations et des activités. La confluence Loire-Maine et les Basses vallées angevines inscrivent de manière emblématique l'eau et les paysages humides comme éléments stratégiques de ce territoire.

Cette attractivité et ces fonctions, portées avant tout par la ville d'Angers, s'appuient d'ores et déjà sur les communes limitrophes : il s'agira demain d'amplifier leur rôle dans les différents axes du développement métropolitain.

Cette stratégie s'affirme déjà au travers de projets urbains en lien avec la première ligne de tramway : rénovation urbaine et politique de cohésion sociale, urbanisation de nouveaux quartiers à vocation résidentielle et économique, développement de nouvelles activités à fort rayonnement.

A moyen terme, cette stratégie de reconquête doit se poursuivre dans le cadre du développement du réseau de tramway composé de trois lignes commerciales connectées en plusieurs points d'échanges au sein du centre-ville. Il s'agit en priorité de la requalification urbaine des quartiers Belle-Beille et Monplaisir, de la reconquête urbaine du cœur de Maine avec la réalisation d'une couverture partielle de la voie des berges pour offrir un nouvel espace public ouvert sur la rivière la maîtrise des flux d'échanges, du prolongement du renouvellement urbain en frange de la ZAC Saint Serge.....

La qualité et la diversité urbaine des projets de renouvellement et d'extension sont des enjeux majeurs en termes d'attractivité résidentielle et économique.

Dans le pôle centre, seront également confortés les équipements de proximité pour la vie quotidienne, autour de centralités communales ou de quartiers ainsi que le réseau de parcs et d'espaces semi-naturels pénétrant au cœur de la ville et permettant à ses habitants de bénéficier de la présence de la nature.

Le schéma de référence du pôle centre permet de préparer ce territoire stratégique à confirmer son rôle et sa dynamique de développement :

// Conforter ses atouts métropolitains

Cela suppose d'anticiper l'accueil de nouvelles activités et équipements dans les domaines de la culture, du tourisme, des activités tertiaires qualifiées, de la formation supérieure et de la recherche; à ce titre, le document d'orientation et d'objectifs précise les conditions de développement des secteurs stratégiques.

// Organiser l'accueil de populations diverses

Il s'agit d'accélérer l'offre de logements pour accueillir les nouveaux ménages (objectifs engagés dans l'OAP habitat du PLUi d'Angers Loire Métropole), et favoriser le rééquilibrage au sein du pôle centre les fonctions et l'accueil de populations diversifiées.

// Renforcer son accessibilité

L'accessibilité du pôle centre et sa desserte interne sont une condition essentielle du fonctionnement global. La mise en service de la première ligne de tramway et son articulation au pôle multimodal de la Gare St-Laud en constitue un maillon central, permettant de desservir des secteurs d'habitat social et deux opérations de renouvellement et d'extension prioritaires. L'évolution de l'offre par un réseau de tramway complété par un réseau de transports en commun structurant et des pôles d'échanges performants renforceront les liens au grand territoire et ceux de desserte interne au pôle centre.

Le projet urbain favorisera les implantations les plus stratégiques à proximité des pôles d'échange. Les modes doux seront promus en complément de l'offre de transports collectifs.

// Requalifier et renforcer les axes urbains majeurs

La hiérarchisation des voiries, l'optimisation du réseau existant et le développement des transports en commun permettront demain une amélioration de la gestion des flux et la requalification des voies. Dans ce cadre, le renouvellement et la densification seront recherchés, prioritairement dans les corridors des axes de transports collectifs.

// Renforcer la première couronne

Les communes et quartiers de la première couronne urbaine ont une fonction essentielle qui doit être valorisée :

- par la diversification de leur offre d'habitat;
- par le renforcement de l'urbanisation autour des pôles d'échanges et des axes structurants ;
- par le renforcement des services dans les pôles les plus urbains ;
- par l'amélioration de la structure urbaine et de la qualité résidentielle.

Les opérations neuves et de rénovation seront l'occasion privilégiée d'actions en ce sens.

Organiser le maillage des équipements et services

Le projet prévoit d'organiser l'implantation des différents services et équipements afin d'optimiser leur accessibilité et leur rayonnement :

- le pôle centre sera le lieu essentiel d'implantation des équipements, de services rares et de rayonnement large ;
- les services ou équipements susceptibles de rayonner sur plusieurs communes seront prioritairement implantés dans les polarités afin d'assurer la viabilité et la pérennité des investissements publics et privés ;
- les quartiers, communes ou communes déléguées répondront aux besoins de proximité.

Au-delà de la localisation géographique, les réflexions sur l'accessibilité des équipements et des services aux populations seront poursuivies notamment en lien avec le statut des équipements (communal, communautaire, mutualisation entre communes)... Ces réflexions seront poursuivies au sein de chaque intercommunalité et harmonisées dans le cadre du Pôle métropolitain Loire Angers.

Définir une stratégie foncière au service du développement

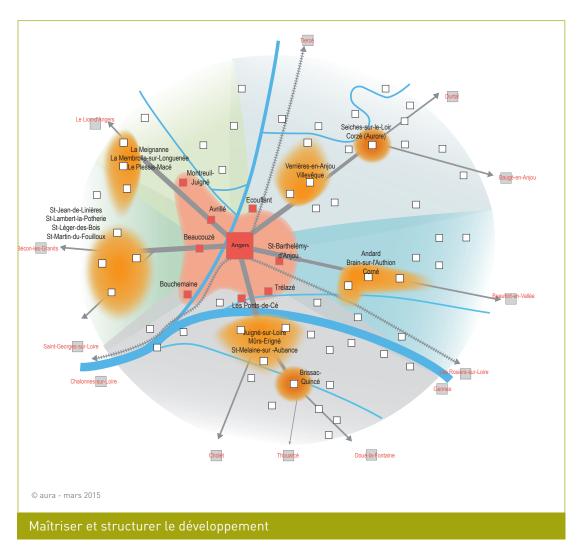
Une politique de réserves foncières sera développée pour soutenir et maîtriser les objectifs de développement du territoire et favoriser une urbanisation conforme aux orientations que se donne le territoire :

- reconquête de patrimoine existant (vacance, changement d'usage...), politique de dents creuses;
- nouveaux fonciers d'activités et nouveaux fonciers résidentiels;
- secteurs prioritaires.

Elle portera principalement sur les besoins liés à la mise en œuvre de la stratégie économique, d'organisation multipolaire et de déplacements.

Cette stratégie d'anticipation découlera des travaux des schémas de référence des polarités et des projets porteurs d'enjeux métropolitains; il s'agira de cadrer le développement territorial pour préserver le foncier nécessaire à l'accueil d'équipements majeurs dans les secteurs stratégiques et à la localisation des parcs relais sur des sites accessibles au plus grand nombre.

Des plans d'action foncière seront encouragés par les intercommunalités selon leurs compétences.





02.2 ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DANS UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

Articuler déplacements et développement

La mobilité, au cœur des échanges, est un des facteurs de développement et de production de richesses. Cependant, elle s'exerce aujourd'hui sous une forme majoritairement individuelle et automobile qui suscite de fortes nuisances : santé, coût, pollutions... L'étalement urbain, l'éloignement entre les différentes fonctions, en sont des causes identifiées.

Le projet vise à limiter les déplacements, en distance et en temps, par une urbanisation contenue et intensifiée et une organisation multipolaire qui offre en proximité les équipements et services et en cohérence l'habitat et l'emploi.

Il s'appuie également sur le développement d'une offre alternative à la voiture par la mise en place de transports collectifs mais aussi d'une nouvelle approche de la place du piéton et du vélo, afin d'engager un réel changement de comportement.

Une démarche coordonnée à l'échelle du Pôle métropolitain sera conduite pour mettre en œuvre les objectifs d'organisation des mobilités.

Articuler le développement et les déplacements

// Assurer la cohérence entre déplacements et développement

Le projet de structuration multipolaire visant une organisation en bassins de vie de proximité en appui du pôle centre et des polarités se base notamment sur la volonté de réduire les déplacements (en nombre, en temps comme en distance). Ainsi, la concentration d'une partie des motifs de déplacements à l'intérieur d'un bassin de vie favorise les déplacements de courtes distances et donne la possibilité de recourir aux modes doux (marche et vélo).

Dans le pôle centre et le réseau de polarités, les principaux secteurs de développement, les secteurs stratégiques ayant vocation à accueillir une offre urbaine diversifiée et les espaces d'activité denses en emplois, seront desservis par les transports en commun.

Les études de nouveaux secteurs de développement devront prendre en compte la desserte en transport en commun ou organiser les possibilités de rabattement vers l'offre de proximité.

Tous ces éléments offrent des conditions favorables à une meilleure fluidité des déplacements (automobiles et en transports collectifs) de moyennes distances et donc à une limitation des besoins de voirie nouvelle.

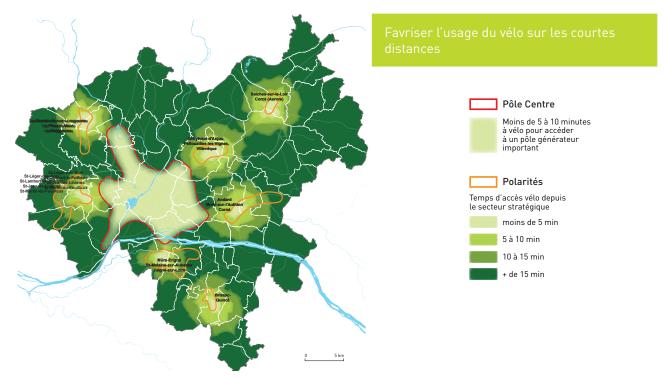
// Gérer les déplacements liés aux activités

Les activités génèrent trois types de flux : ceux liés aux déplacements des salariés et des chalands, ceux liés aux interventions professionnelles et enfin ceux liés à l'approvisionnement et à la logistique.

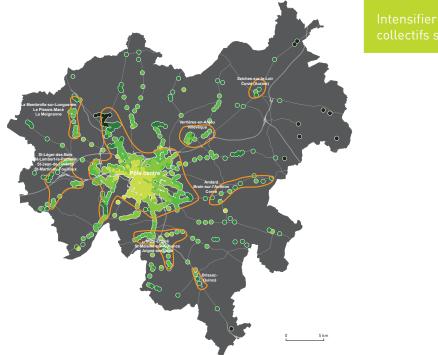
La faible densité des espaces économiques rend difficile la desserte de toutes les zones : l'effort sera porté prioritairement sur la desserte en offre collective des activités denses en emplois ; d'autre part, des Plans de déplacements d'entreprises (PDE), inter-entreprises (PDIE) et des administrations (PDA) seront élaborés sur les principaux lieux de travail ou d'études supérieures avec les acteurs concernés .

Outre l'utilisation de transports en commun, la gestion des interventions et des livraisons passera par des incitations au développement de véhicules à énergies renouvelables et à la mise en place de plate-formes intermédiaires de livraison.

En matière de transports moyenne et longue distances, les initiatives locales sont dépendantes des politiques nationales de développement du fret. Le projet s'attachera à favoriser le redéveloppement du transport ferroviaire de marchandises dans les zones d'activités disposant d'un embranchement ferroviaire, à l'image de la réaffectation réalisée sur le pôle 49.



Sources : Owlapps -IGN BDTopo © aura Novembre 2015



Sources : géoportail- Irigo, AnjouBus, TER Pays de la Loire © aura Novembre 2015

Intensifier la desserte en transports collectifs sur les territoires de projet



Développer en priorité l'offre de transports collectifs

La durabilité du développement passe par une offre alternative de transports collectifs propre à limiter les déplacements motorisés individuels et à diminuer l'émission des gaz à effet de serre. L'organisation du territoire permettra une desserte des principaux secteurs de développement. Il s'agit en premier lieu de conforter le rôle majeur du pôle d'Angers Saint-Laud, qui constitue le premier nœud multimodal du Pôle métropolitain Loire Angers et, plus largement, du département de Maine-et-Loire.

Le SCoT sera le cadre des réflexions entre les autorités organisatrices des transports (Département, Région, Angers Loire Métropole), les Communautés de communes et la Commune nouvelle Loire Authion afin d'aboutir à terme à un schéma d'organisation des déplacements au sein du Pôle métropolitain Loire Angers.

// Renforcer l'offre en transports en commun dans le pôle centre

La mise en service de la première ligne de tramway (nord d'Avrillé - Sud d'Angers) en juin 2011, la restructuration du réseau urbain de bus et la mise en place de nouveaux plans de circulation et de secteurs à circulation apaisée ont permis d'optimiser l'usage de l'ensemble des moyens de déplacement.

La réalisation d'une nouvelle ligne est-ouest va permettre de reconfigurer l'offre avec trois lignes de tramway (nord-sud, est-ouest et ouest-sud). Le réseau de transports collectifs (tramway, offre de bus hiérarchisée - lignes structurantes et citadines) doit permettre de desservir l'ensemble du pôle centre et d'organiser le rabattement afin de favoriser le report modal et la multimodalité. Les possibilités de prolongement des lignes de tramway devront être préservées afin de disposer d'un réseau de transports collectifs hyper-structurants jusqu'aux portes du pôle centre.

Le document d'orientation et d'objectifs précise les principaux sites à desservir.

// Organiser la desserte du réseau de polarités

L'objectif est la desserte rapide des polarités vers le pôle centre : le réseau sera renforcé au fur et à mesure du développement, en recherchant l'amélioration des temps de parcours.

L'objectif de localisation d'une aire intermodale (nœud de rabattement des différentes pratiques de déplacements) doit être défini par chaque polarité afin d'optimiser cette desserte et de l'étendre aux territoires de proximité.

//Valoriser l'étoile ferroviaire

L'étoile ferroviaire autour d'Angers sera valorisée sur ses différents axes par l'amélioration de l'intermodalité (notamment train + vélo, train + transport urbain) et le rabattement autour des gares, par l'éventuel déplacement de gares aujourd'hui peu usitées et par la création d'une nouvelle halte à Trélazé sur l'axe Angers-Saumur pour relier au cœur urbain les extensions urbaines prévues.

De plus, dans le cadre de la politique régionale des transports, les emprises ferroviaires existantes seront maintenues et préservées.

// Optimiser l'utilisation des transports collectifs

Des offres tarifaires adaptées avec abonnements combinés, des systèmes monétiques ainsi que des services de transports à la demande pourront également faciliter l'utilisation des transports collectifs par toutes les populations, y compris les touristes.

Une politique d'accessibilité sera déployée vers les personnes à mobilité réduite.



Promouvoir les modes doux de déplacement

Dans l'organisation de la mobilité, les modes doux-vélo ou marche à pied-sont à promouvoir pour les déplacements de courtes distances : ils participent aux objectifs de santé publique et de réduction des rejets polluants et constituent un complément à l'offre de transports collectifs.

Il s'agira de promouvoir les circulations des cyclistes à l'échelle des bassins de vie de proximité en privilégiant la sécurité et en apportant des réponses adaptées concernant le stationnement des vélos (courte, moyenne ou longue durée dans les logements, lieux de travail, espaces publics, pôles d'échanges, à proximité des équipements...). D'autre part, des politiques de prêt ou de location adaptées aux différents publics (étudiants, touristes, actifs...) seront développées par les différentes collectivités en cohérence avec d'autres offres de transport.

Dans l'aménagement des espaces publics, on veillera à adapter les rues aux besoins et à la sécurité des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite.

Les aménagements devront proposer :

- la création de réseaux cyclables à la fois pour les déplacements utilitaires et ceux de loisirs ;
- l'amélioration des circulations ou des traversées piétonnes;
- l'interconnexion des réseaux existants;
- l'accueil des deux roues dans les parkings et les gares pour favoriser l'intermodalité;
- le développement de zones 30 ou de circulation « apaisée » en site urbain ;
- le partage des modes sur le réseau viaire secondaire.

Favoriser les pratiques intermodales et la multi-modalité

Le développement de l'ensemble des modes alternatifs vise à plus d'équité, de sécurité, de confort et de convivialité. La place de la voiture sur l'espace public est un des leviers pour redonner plus d'espace à la marche et à la déambulation.

L'objectif de maîtrise des déplacements motorisés s'accompagnera d'une stratégie d'organisation du stationnement à différentes échelles : mise en œuvre de parcs relais et d'aires multimodales, (transports collectifs, transports à la demande, modes doux, covoiturage, autopartage...), sur des secteurs clés du territoire (gare/halte, terminus des lignes du pôle centre et sur les principaux arrêts de transports collectifs des polarités) et développement d'aires de covoiturage à proximité du réseau routier structurant.

Il s'agira également de déployer l'offre de prêt « auto cité » et des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

Adapter le réseau d'infrastructures routières

L'organisation globale des déplacements doit prendre en compte l'ensemble des modes. Concernant les déplacements motorisés le projet doit permettre de consolider les relations du territoire à l'extérieur et d'optimiser ses échanges internes liés à la vie quotidienne.

La hiérarchisation du réseau routier doit permettre de répondre aux besoins métropolitains (trafics longue distance et poids lourds) et de proximité (qualité de vie supérieure dans les quartiers et les centres bourgs), notamment en maîtrisant le trafic en ville.

Il s'agit d'optimiser les infrastructures existantes et de limiter les créations de voirie aux territoires particulièrement impactés par un trafic important, entraînant ainsi des nuisances sonores.

// Conforter le système métropolitain

Il s'agit d'optimiser le fonctionnement du réseau structurant. L'ouverture du contournement nord et la mise à deux fois trois voies de l'entrée nord du pôle centre de l'A11 en 2008, la mise aux normes autoroutières et le doublement du viaduc de traversée de la Loire de l'A87 ou encore la reconfiguration d'échangeurs (Gatignolle, Beaucouzé) contribuent à cet objectif.

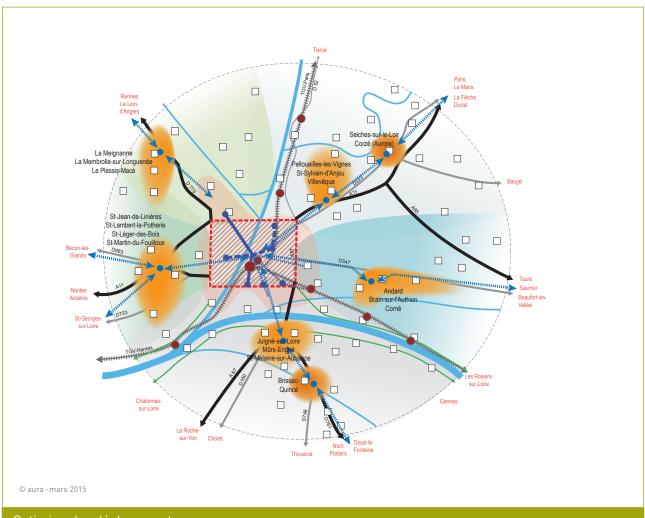
Les autres priorités sont :

- la mise à 2x2 voies de l'axe Angers-Rennes, finalisée à l'horizon 2020-2025 pour le Maine-et-Loire;
- la réalisation d'une voie rapide entre Angers et Doué-la-Fontaine comprenant la déviation des Alleuds, et son prolongement vers Niort et Poitiers ;
- un complément des échanges existants (Saint-Serge, Atlantique gare, Ponts-de-Cé Sorges, Moulin Marcille, Hauts-de-Couzé);
- les déviations des flux de transit à Seiches-sur-le-Loir ;
- une réflexion sur l'optimisation des échanges sur l'est et l'ouest du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers devra être engagée.

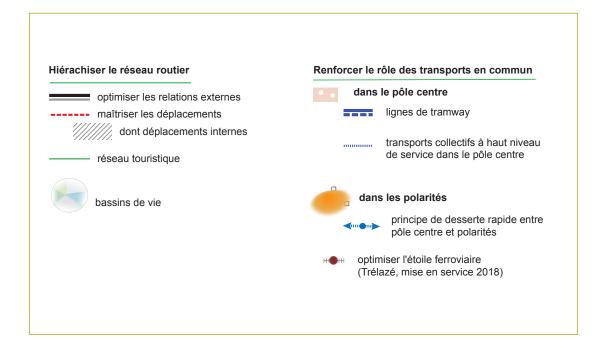
// Aménager le réseau à vocation de proximité

Les améliorations du réseau routier ayant une vocation de proximité doivent permettre d'accueillir les circulations douces et les transports en commun en toute sécurité et de préserver un cadre de vie attractif. L'adaptation des vitesses permet d'optimiser la sécurité des personnes en minimisant des investissements lourds.

La réduction du trafic sur certaines voies permettra le développement de transports en commun et le réaménagement qualitatif d'entrées de ville et d'agglomération.



Optimiser les déplacements



03 PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

03.1 PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Concevoir les projets autour de l'identité et la diversité des paysages

Le paysage est l'expression à la fois de l'identité des lieux et des aménagements réalisés dans l'espace et dans le temps. Il constitue le cadre de vie des habitants, il concourt à l'image du territoire et ce faisant, il constitue l'un des supports de son attractivité.

La conjugaison de l'eau, de la géologie, du climat, de l'histoire permet au Pôle métropolitain Loire Angers d'offrir de multiples cadres de vies qui sont autant de paysages. Pour l'avenir, le projet propose d'aménager l'espace en respectant les valeurs et les identités de ces paysages qui constituent l'armature du territoire, sans pour autant bloquer le processus de création de nouveaux paysages, de nouvelles ambiances. Il s'agit donc bien de préserver ces atouts exceptionnels, pour ceux qui y vivent au quotidien ou pour ceux qui souhaitent le visiter.

Valoriser l'armature paysagère du territoire

Une partie de l'armature naturelle du territoire est protégée par des classements et des prescriptions : espaces continus pour les **grandes vallées inondables** et plus épars pour les **forêts et espaces boisés** permettant des continuités visuelles et paysagères.

Il s'agit de préserver et valoriser la diversité d'occupation et d'ambiances de cette « armature paysagère » pour consolider les valeurs essentielles du territoire et du cadre de vie local. Il s'agit aussi de porter une attention particulière à la **gestion des interfaces entre espaces agricoles et franges urbaines**, quelles que soient les échelles : mettre des limites à l'urbanisation pour préserver les terres et le fonctionnement agricoles, développer une agriculture de proximité vecteur de lien social, améliorer la qualité paysagère des espaces de production...

Enfin, le projet soutiendra la poursuite des mesures agro-environnementales pour l'entretien et la protection des paysages, des vallées humides.

S'appuyer sur la richesse et la diversité des paysages

// Valoriser les paysages emblématiques

Le projet préserve les paysages de vallées inondables, et particulièrement les « paysages culturels » de la vallée de la Loire inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) de ce territoire doit être déclinée en respectant l'échelle urbaine et paysagère et en donnant aux espaces publics de nouveaux usages. Dans ce sens, le partenariat avec la Mission Val de Loire est à poursuivre.

Le projet s'inscrit aussi dans le respect des grands sites classés ou inscrits : confluence Maine-Loire, parcs Saint-Nicolas, vallée du Loir et site du village de Huillé...

Les paysages du schiste donnent une identité très forte au territoire, plus particulièrement dans l'agglomération. Les aménagements devront concourir à la mise en valeur de l'axe ardoisier présent dans le paysage (sites ardoisiers, terrils, parcs Saint-Nicolas, parc des Garennes...), et dans le bâti patrimonial et contemporain (maisons, murs de clôture, puits, lavoirs, bâtiments religieux...).

Les paysages bocagers représentent une des identités reconnues par les habitants, notamment à l'ouest du territoire. Ces bocages portent également des fonctions écologiques indéniables sur lesquelles la trame verte et bleue va s'appuyer. Les projets d'aménagement veilleront donc les à intégrer et à les valoriser.

Les paysages de la vigne, principalement au sud, mais présents également au nord de la Loire à Savennières, ont une forte empreinte patrimoniale et culturelle. Les projets devront porter une attention particulière à ce paysage agricole préservé et réglementé « Appellation d'origine contrôlée ».

Les paysages urbains participent à ces paysages d'exception. La qualité urbaine et architecturale de beaucoup de centres-villes et centres-bourgs concourent à l'attractivité locale et touristique du territoire. Les projets veilleront à ce que les ensembles bâtis remarquables puissent bénéficier de démarches visant à leur mise en valeur, par exemple les A.V.A.P. (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) ou les secteurs sauvegardés dans lesquelles certaines communes sont déjà engagées.

Ces paysages emblématiques sont aussi l'image du territoire angevin : le projet veillera donc à ce qu'ils soient lisibles depuis les grands axes de transport (routes et voies ferrées).

// Reconnaître chaque entité paysagère

Zone de confluence, le Pôle métropolitain l'est aussi bien par son hydrographie que par ses paysages. Aussi, le projet s'appuiera sur la prise en compte de la grande diversité des unités paysagères présentes sur le territoire du SCoT.

L'Atlas régional des Pays de la Loire de 2015 identifie :

- au centre du territoire : l'agglomération angevine (Angers, 1ère couronne et quelques communes de 2ème couronne);
- à l'ouest : les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen ;
- au nord : les vallées du Haut-Anjou, la vallée du Loir ;
- à l'est : les plateaux du Baugeois, le Val d'Anjou ;
- au sud : la Loire des Promontoires, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les plaines et coteaux du Saumurois.

Ainsi, les projets devront prendre en compte ces grandes entités et leurs spécificités afin de préserver les identités locales.

// Lutter contre la banalisation des paysages

Afin d'agir en faveur des paysages plus ordinaires, le SCoT veillera à ce que les nouvelles opérations d'urbanisme (zones d'aménagement, projets urbains, espaces publics, zones d'activités, zones commerciales, infrastructures de transport) respectent les **fondamentaux des grandes entités paysagères**. L'intégration de cet objectif dès la conception des extensions urbaines ira dans le sens de la conservation de l'exceptionnelle diversité des ambiances, source de cadre de vie agréable et d'attractivité du territoire.

La reconstitution de haies, de bois, la meilleure intégration des bâtiments agricoles permettent de conserver une partie de l'identité des paysages agricoles. Les projets de bonnes pratiques attendus par le parc naturel régional Loire Anjou Touraine et la mission Val de Loire devront être développés en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et le Conseil départemental porteurs de ces mêmes objectifs.

Les projets favoriseront enfin **l'intégration d'opérations architecturales innovantes** permettant de créer de nouveaux paysages urbains de qualité.

Veiller à la qualité paysagère des espaces urbanisés

Le projet entend affirmer l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement. Il s'agira de décliner les orientations paysagères à toutes les échelles vécues : du grand paysage perçu depuis le réseau d'infrastructures, aux entrées des polarités et du pôle centre jusqu'aux espaces du piéton. La qualité de ces espaces tient également à l'offre de nature en ville, notamment en limitant l'imperméabilisation du sol. Le projet Angers Cœur de Maine a l'ambition de réconcilier les Angevins avec leur rivière, en couvrant les voies sur berges sur 300 mètres, de rapprocher le centre-ville de la nature et d'offrir des espaces publics plus vivants. Le passage de la future ligne de tramway servira de trait d'union entre les deux rives de la Maine.

// Instaurer le dialoque entre les espaces habités et leur environnement

L'objectif de limitation de l'étalement urbain devra redonner un rôle identitaire et d'animation aux centres anciens, et valoriser les éléments patrimoniaux (archéologique, bâtiments historiques et ordinaires) pour consolider la qualité urbaine. Des actions permettant de remettre du lien entre les lieux habités et les rivières très présentes sur le territoire seront développées.

// Renforcer l'identité des polarités

Une attention particulière sera également portée à la construction des futures polarités, en s'appuyant sur leurs caractéristiques paysagères banales et remarquables et en explorant de nouvelles formes d'habiter et l'architecture contemporaine tout en respectant les identités urbaines locales.

// Améliorer/traiter les portes du territoire

Le projet sera particulièrement attentif au traitement des entrées d'agglomération sur deux aspects. D'une part, il s'agira de leur redonner une identité propre mise à mal par un bâti banal et un manque de cohérence urbanistique. D'autre part, leur donner un rôle de repère/signal comme porte du pôle centre. Cet objectif est également valable, à une autre échelle, pour les entrées des polarités à constituer ou déjà constituées et les entrées et les axes de découverte du Val de Loire.

Développer l'accès à la nature et aux rivières

La population bénéficie aujourd'hui de la proximité de la nature notamment grâce à la confluence hydrographique qui traverse la région angevine : anciens chemins de halage, loisirs nautiques, pêche.

D'autres espaces plus éloignés du réseau d'eau ont le privilège d'être à proximité de forêts qui offrent des pratiques complémentaires.

Quelques forêts sont accessibles au public et seule la forêt de Longuenée est domaniale. A l'échelle des bassins de vie de proximité, le secteur ouest n'a pas de forêt accessible malgré l'existence d'un patrimoine (forêts de Linières, de Bécon). Le réseau de sentiers de randonnées pédestres et d'itinéraires cyclistes, voire équestres, est en revanche très présent dans la quasi-totalité des communes, et en phase de densification. Enfin, les espaces agricoles offrent des espaces de promenade.

Le SCoT cherchera à rendre plus accessibles les abords des rivières (y compris aux personnes à mobilité réduite), à favoriser les continuités piétonnes, équestres et cyclistes (mise en réseau des sentiers), à valoriser de nouveaux espaces récréatifs, dans un souci de préservation des milieux.

Par ailleurs, la prise en compte des objectifs de valorisation des activités liées à l'eau contenus dans les cinq SAGE du territoire permettra le maintien d'activités de pêche et l'encadrement des activités nautiques.

Les politiques de sensibilisation aux milieux semi-naturels seront poursuivies vers le public, à l'image des animations menées par la Maison de l'environnement (Angers), la ferme de l'île Saint-Aubin (Angers), le Centre piscicole de Montayer (Brissac-Quincé), la Maison de la Loire (Saint-Mathurin-sur- Loire), la Maison des chasseurs (Bouchemaine)...

03.2 PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Agir sur le cadre de vie quotidien

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (déclaration de Rio sur l'environnement et le développement).

Les habitants du Pôle métropolitain Loire Angers disposent aujourd'hui d'un cadre de vie agréable et préservé, mais qui reste fragile. Le projet s'attache donc à maintenir mais aussi à améliorer un environnement favorable à la santé et au bien-être de tous.

Organiser le développement pour minimiser l'exposition aux risques

Même si le territoire vit depuis toujours avec les caprices du fleuve et des rivières, agir sur le cadre de vie quotidien, c'est d'abord protéger les habitants et leurs emplois des risques majeurs. C'est donc dans une démarche globale de précaution et de prévention que le territoire doit situer ses actions.

// Intégrer le risque d'inondation dans les espaces habités

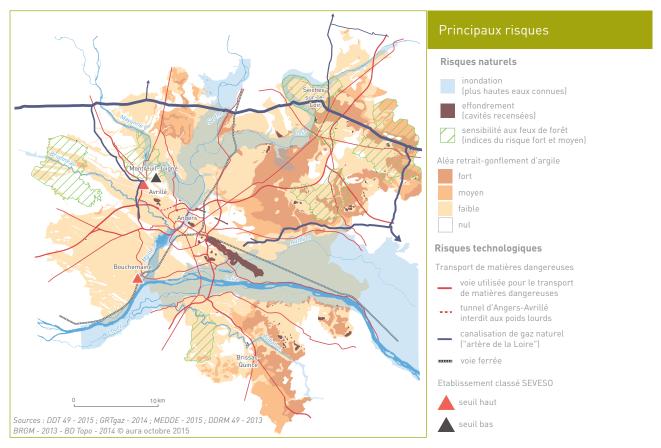
Qu'ils soient protégés par des levées (Val d'Authion) ou périodiquement soumis aux inondations (Basses Vallées Angevines), les territoires exposés représentent plus du cinquième du territoire. Dans les deux cas -rupture des levées ou montée lente des eaux- les enjeux sont très importants.

Les évolutions en matière de prise en compte du risque inondation renforcent l'application des principes de prévention et réinterrogent les modalités de développement dans les secteurs couverts par un PPRI (cinq plans de prévention des risques inondations sur le territoire du SCoT) et en 2016 par le PGRI (Plan de gestion du risque inondation du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021). L'élaboration de ce PGRI est une des déclinaisons d'une Directive européenne transposée dans le droit français par la loi Grenelle 2. Cette déclinaison se traduit également par la mise en évidence de Territoires à Risque Important (TRI) dont le périmètre Angers-Val d'Authion-Saumur fait partie.

Au-delà des règles encadrant l'urbanisation sur ces territoires, il s'agit de prendre en compte la gestion du risque aussi bien dans la conception des projets que dans l'amélioration de l'existant, enjeu majeur pour permettre une bonne gestion de l'eau et valoriser les espaces humides à des fins agricoles, écologiques et paysagères.

La lutte contre l'inondation se traduit également par une maîtrise des eaux pluviales, à l'échelle communale et dans la conception des projets. En limitant l'étalement urbain, en conservant ou reconstruisant des réseaux de haies et des chemins perméables, et en favorisant les infiltrations à la parcelle dans les secteurs urbanisés, le projet favorisera la réduction de la vitesse de ruissellement des eaux pluviales.





// Réduire l'exposition des biens et des personnes aux risques technologiques

Les trois établissements classés sous Directive « SEVESO » engendrent des zones de danger. Les deux « SEVESO seuil haut » (Zachs System et Pétroles de l'Ouest) font aujourd'hui l'objet de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). La maîtrise de l'urbanisation à proximité constitue une priorité, l'aménagement paysager des périmètres doit permettre de réduire l'impact dans le paysage.

Le risque de transport de matières dangereuses fait suite à un accident survenant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. La majorité des communes et communes déléguées du Pôle métropolitain Loire Angers sont concernées par ce risque que ce soit par route, fer ou gazoduc.

Les mesures préventives sont principalement liées aux législations en vigueur qui comportent des dispositions sur les matériels, la formation du personnel, la signalisation ou encore les règles de circulation. Les plans de canalisations sont retranscrits sur un plan de zonage annexé aux PLU.

// Prendre en compte les risques liés aux mouvements de terrain

Le risque d'effondrement lié aux mouvements de terrains de certains secteurs met en cause la sécurité des personnes, des entreprises et des biens : les secteurs d'enjeux se localisent principalement à l'est notamment dans la zone des ardoisières de Trélazé. Les projets d'aménagement prendront en compte ces risques.

Les secteurs sensibles au retrait gonflement d'argile sont identifiés par des zones d'aléas (faible, moyen, fort). Une information dans les documents d'urbanisme indiquera les précautions particulières à prendre dans les constructions.

Le risque sismique, bien que négligeable sur le territoire, est également à prendre en compte. Il fait l'objet de mesures d'information dans les PLU.

// Informer sur le risque de pollution au radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Une vigilance particulière sera à observer lors d'aménagements et de constructions dans les secteurs les plus concernés par ce risque : parties ouest (formations granitiques du massif armoricain), centre (schistes) et sud (faille du Layon) du territoire.

Protéger la qualité de l'air

Dans l'ensemble, la qualité de l'air est jugée satisfaisante sur le territoire, même si des points plus sensibles ont été identifiés en particulier dans le centre de l'agglomération. La mise en service du tramway a permis une amélioration sensible le long du tracé, notamment dans la rue de la Roë (rue « canyon ») où la qualité de l'air était particulièrement mauvaise.

Le projet, en limitant l'étalement urbain et en organisant le territoire en réseau de polarités, évitera des déplacements au pôle centre. La priorité donnée progressivement à la desserte en transports collectifs et aux modes doux des territoires de développement donnera une alternative à l'utilisation de l'automobile et permettra de contenir la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre.

Ces dispositions retranscrivent, à l'échelle du SCoT Loire Angers, les orientations stratégiques du schéma régional climat air énergie (SRCAE) des Pays de la Loire de 2014. Les éléments de projet concernant les déplacements, précédemment décrits, ainsi que ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre (ci-dessous) vont également dans ce sens. Par ailleurs, Angers Loire Métropole s'est doté en 2014 d'un plan climat énergie territorial dont les actions sont cohérentes avec le projet de SCoT.

Réduire les gaz à effet de serre

La problématique du changement climatique et de ses origines est aujourd'hui un enjeu international qui doit se décliner à toutes les échelles de territoire. Le projet de planification territoriale du Pôle métropolitain Loire Angers doit s'inscrire dans l'objectif partagé de réduction des gaz à effet de serre.

La maîtrise des déplacements motorisés va dans ce sens. Cependant les émissions ne sont pas le seul fait des transports. La production d'énergie pour le chauffage et l'eau sanitaire dans les bâtiments résidentiels et d'activité contribue également au rejet de CO2. Le projet s'attachera donc à promouvoir, dans les opérations nouvelles comme dans les réhabilitations, des **formes urbaines plus denses** et des **énergies peu productrices** de gaz à effet de serre, en promouvant les énergies renouvelables.

Il s'agira aussi de promouvoir l'usage d'énergies alternatives, de type gaz naturel et électricité pour les véhicules, afin d'apporter des résultats significatifs en matière de réduction des gaz à effet de serre et de particules fines.

Améliorer la protection des populations contre le bruit

Localement, les zones de bruit, essentiellement en corrélation avec les infrastructures de transport (route et fer), sont identifiées par le classement sonore des voies. Les infrastructures les plus bruyantes sont bien évidemment celles qui structurent le territoire (RD323, rocade est...), mais aussi celles qui, au plus près des habitants supportent aujourd'hui des trafics de transit (boulevards sud, ...).

Afin de renforcer les mesures de protection, des actions ont été menées à l'issue de la cartographie du bruit réalisée en 2012. Des équipements anti-bruits ont notamment été installés le long de l'A87, de l'A11 et de la rocade est.

Les projets d'infrastructures devront s'accompagner de dispositifs adaptés sur les « points noirs » existants ou à venir, ou de réduction des vitesses à l'approche des zones habitées (objectif également de sécurité routière et de moindre pollution).

Diminuer la pollution lumineuse

L'alternance jour/nuit est essentielle à la santé humaine et à la biodiversité. Or, dans le Pôle métropolitain Loire Angers, comme dans d'autres aires urbaines, le paysage nocturne s'est transformé en un crépuscule artificiel dominé par des halos toujours plus nombreux et puissants. Ainsi, le nombre d'étoiles visibles à l'œil nu s'est réduit à quelques dizaines contre 3 000 dans un environnement nocturne naturel.

Certaines collectivités du Pôle métropolitain Loire Angers se sont emparées de cet enjeu en mettant en place des actions. Le label « villes et villages étoilés » matérialise cet engagement.

Outre la réduction des impacts de la pollution lumineuse sur les habitants et la biodiversité (perturbation des rythmes biologiques et métaboliques), une gestion adaptée de l'éclairage public permet de réaliser des économies d'énergie importantes.

Protéger et valoriser la trame verte et bleue

La Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) précise que la résilience et la fonctionnalité des écosystèmes doivent être maintenues voire renforcées afin de préserver les processus évolutifs nécessaires à leur adaptation et au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, dans un contexte de changements planétaires, les espèces doivent pouvoir se déplacer afin de trouver les meilleures conditions environnementales pour vivre. La définition, la préservation et la remise en bon état de la trame verte et bleue (TVB) sont aujourd'hui prioritaires.

L'existence et l'intérêt de continuités écologiques et paysagères à l'échelle du grand territoire sont aujourd'hui reconnues : si ces liaisons permettent aux espaces naturels d'être en contact les uns avec les autres pour s'enrichir, elles sont également destinées, par leurs grandes valeurs paysagères, à offrir aux populations un cadre de vie séduisant. Elles participent à l'organisation du développement de demain.

Le maintien de la fonctionnalité de ce réseau répondant à la fois à des besoins écologiques et agricoles, implique la restauration des milieux dégradés et la déclinaison aux différentes échelles d'aménagement.

// Construire la trame verte et bleue écologique

La région angevine dispose d'un très riche environnement biologique grâce au socle géologique, au réseau hydrographique et aux conditions climatiques. Avec 83% d'espaces agricoles et semi-naturels, le territoire dispose d'un potentiel rare à proximité immédiate des milieux urbains.

Certains de ces espaces sont aujourd'hui identifiés et/ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, Plan Départemental Espaces Naturels Sensibles..) pour leur forte valeur patrimoniale dont quelques-uns font l'objet de conventions pour le maintien de leurs équilibres. Ils vont constituer les réservoirs de biodiversité de la trame écologique du Pôle métropolitain Loire Angers, réservoirs reliés entre eux par des corridors s'appuyant sur des espaces plus ou moins ordinaires.

Réservoirs et corridors forment la trame verte et bleue, élément structurant du projet de territoire. Ces continuités écologiques s'inscrivent et participent au réseau régional défini, à une autre échelle, dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire (SRCE).

La limitation du développement urbain préconisée dans le projet va dans le sens d'une valorisation de ces continuums biologiques. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) identifie, à l'échelle du SCoT, une trame verte et bleue écologique à préserver et valoriser.

Si ce réseau écologique permet aux espaces naturels d'être en contact les uns avec les autres pour s'enrichir, il est également destiné à offrir aux populations un cadre de vie séduisant. En cela il répond à la fois à des besoins écologiques et agricoles, mais aussi sociaux, paysagers et touristiques. La trame verte et bleue participe ainsi à l'organisation du développement de demain et doit se traduire aux différentes échelles d'aménagement.

// Protéger les corridors humides majeurs

La Vallée de la Loire et les Basses vallées angevines constituent des sites majeurs de biodiversité d'ampleur internationale (zone de reposoir et de reproduction des grands oiseaux migrateurs) et locale/régionale pour la faune aquatique. Si la Loire constitue un couloir biologique relativement continu, le réservoir des Basses vallées se trouve rétréci au niveau d'Angers avec un passage réduit à la Maine. Ces espaces sont identifiés par des ZNIEFF de types 1 et 2, appartiennent au réseau européen Natura 2000 et sont sous Convention de Ramsar.

Dans ces corridors et réservoirs aquatiques, le projet privilégiera le maintien des activités d'élevage sur prairies naturelles et permanentes et des pratiques agricoles favorables à la pérennité des espèces, avec une attention portée à l'accessibilité de ces secteurs par les engins agricoles, afin d'en permettre la valorisation.

Les aménagements de la traversée d'Angers en bord de Maine (RD323) permettront d'améliorer les circulations biologiques entre le lac de Maine et les prairies de la Baumette au sud et l'île Saint-Aubin au nord.

// Revaloriser les corridors humides secondaires

Les corridors humides secondaires (vallées de l'Aubance, du Brionneau, de l'Authion) participent à la trame bleue du territoire et représentent des éléments constitutifs des pénétrantes vertes dans la ville. Il s'agira principalement, en cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de régénérer les végétations arbustives des rives, de créer des espaces tampons capables de filtrer les pollutions, de redonner un profil plus naturel à des rivières fortement rectifiées, de lutter contre l'eutrophisation et de favoriser les processus d'auto-épuration.

Par ailleurs, les objectifs de valorisation des activités liées à l'eau contenus dans les cinq SAGE du territoire visent le maintien d'activités de pêche et l'encadrement des activités nautiques.

// S'appuyer et gérer durablement les milieux terrestres exceptionnels ou ordinaires

Outre le continuum aquatique, des milieux terrestres sont particulièrement favorables à la biodiversité: boisements, zones humides ordinaires (mares, étangs...), prairies permanentes, bocage. Certains sont déjà inventoriés : ZNIEFF 2 du bocage mixte à chêne tauzin et pédonculé à l'ouest de l'agglomération, forêts de Bécon et de Linières, forêt de Brissac, forêt de Chambiers, forêt de Longuenée, ZNIEFF 1 du bocage et mares à l'ouest de Saint-Lambert-la-Potherie... Les milieux bocagers jouent un rôle important dans le cycle de vie d'un riche panel d'espèces. D'autres, comme les espaces boisés classés bénéficient de protection dans les documents d'urbanisme locaux. Plus globalement, le projet encouragera la valorisation de la biodiversité dans les aménagements et à toutes les échelles, y compris par des opérations de renaturation.

// Renforcer les pénétrantes vertes et les relier aux espaces de campagne

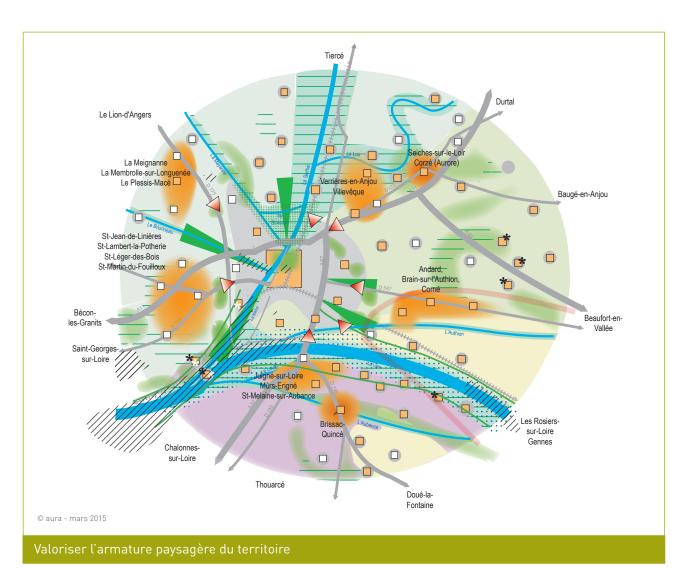
Les liaisons naturelles qui pénètrent jusqu'au cœur de la ville constituent des opportunités exceptionnelles qu'il convient de consolider. Elles s'appuient sur le réseau hydrographique (île Saint-Aubin, prairies de la Baumette et lac de Maine, vallée du Brionneau et parcs Saint-Nicolas) et s'étoffent à l'est du parc de Pignerolle, des espaces forestiers et du patrimoine paysager et industriel des anciennes ardoisières.

Aujourd'hui ces espaces sont fréquentés et appréciés, et ont déjà fait l'objet d'aménagements d'espaces publics et de continuités piétonnes et cyclistes. Le projet s'attachera à valoriser ces « pénétrantes vertes » et à les relier au reste de la trame verte et bleue écologique et au réseau d'itinéraires et de sentiers qui l'accompagnent.

// Maintenir une interface autour du pôle centre

Autour du noyau urbain dense, le projet propose de maintenir une interface ville/espace rural non construite, identifiée et continue, s'appuyant sur des éléments aujourd'hui existants : espaces humides, chapelets d'espaces boisés, pénétrantes vertes, trames bocagères...

Loin d'être de simples « coupures vertes figées », cette armature pourra comporter des vocations diverses : naturelle ou agricole, mais aussi récréative. Elle répondra notamment à la nécessité de maintenir/rétablir un lien écologique entre la Vallée de la Loire et les Basses vallées angevines en dehors du seul corridor de la Maine via le centre d'Angers.



Grands paysages à valoriser : Patrimoines à préserver : patrimoine mondial UNESCO ::: urbain agricole ouvert site classé agricole mixte bocager viticole Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine commune possédant des bois et forêts grande vallée inondable monuments inscrits ou classés ZPPAUP existante polarité AVAP en réflexion entrées stratégiques du territoire depuis les axes structurants réseau touristique Espaces biologiques à protéger et accès à la nature à favoriser : pénétrante verte espace à valeur écologique corridors humides et les interfaces "ville - rivière"

03.3 PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Veiller à l'utilisation économe des ressources

Les ressources que sont l'eau, l'air, les énergies fossiles, le sous-sol et la biodiversité sont vitales au développement humain mais leur consommation non raisonnée ou leur pollution conduisent à un appauvrissement rapide. Un des objectifs du développement durable est de maintenir la capacité à faire face, dans l'avenir, aux besoins élémentaires...

Par la promotion de formes urbaines, de déplacements et d'organisation plus économes, par l'utilisation de technologies gaspillant moins d'eau et moins d'énergie, le projet s'attache à ménager mais encore à valoriser les ressources.

Limiter la consommation des terres agricoles et naturelles

Economiser l'espace répond à plusieurs objectifs : préserver les espaces semi-naturels et agricoles et en limiter le fractionnement, protéger un capital foncier qui devient plus rare et limiter l'imperméabilisation des sols. L'organisation du territoire du ScoT participe à deux autres objectifs de développement durable : limiter les déplacements et favoriser la cohésion sociale.

// Activer les différents leviers pour réduire les besoins fonciers

La moindre consommation foncière des terres agricoles et naturelles s'appuie sur trois axes :

- le renouvellement urbain est priorisé là où le potentiel existe (réhabilitation, requalification, densification par découpage parcellaire et comblement des dents creuses...);
- les formes urbaines moins consommatrices d'espace sont promues ;
- l'organisation du développement en **extension** limite la fragmentation des espaces agricoles et naturels.

Le projet de SCoT s'appuie sur le SCoT approuvé en 2011, particulièrement ambitieux sur l'objectif d'économie de l'espace à vocation résidentielle. Il définit des consommations foncières plafond associant une production de logements à des prescriptions en termes de typologies d'habitat et de densité. Le renouvellement urbain au sein des enveloppes urbaines est également encadré en fonction des typologies des territoires (50% pour le pôle centre, 20% pour les polarités et 10% pour l'ensemble des communes et communes déléguées). Enfin, pour préserver la viabilité de l'agriculture et limiter les déplacements, le développement de l'urbanisation est favorisé autour des centralités communales.

// Adapter la consommation foncière en fonction des besoins

Concernant l'activité économique, le SCoT de 2011 proposait une enveloppe foncière par polarité et prescrivait des extensions maîtrisées pour des zones du pôle centre sans jauge foncière associée.

Le nouveau projet révisé propose une nouvelle ambition :

- en mobilisant les potentiels de densification (la division parcellaire permettra l'implantation de petites entreprises recherchant la proximité des services);
- en adaptant les enveloppes foncières en fonction du rythme de commercialisation des dix dernières années, tout en permettant à chaque EPCI de disposer d'un stock, pour les zones d'activités, correspondant à au moins sept ans de commercialisation.

L'objectif de production résidentielle du SCoT de 2011 est maintenu considérant que le territoire doit être attractif et répondre aux attentes des ménages. Les besoins en infrastructures répondent prioritairement aux besoins de valorisation des centres-bourgs. L'enjeu en terme de mobilités concerne le développement des modes alternatifs (transports collectifs et modes doux). Le DOO définira par vocation et territoires les conditions de moindre consommation pour les années à venir.

Préserver et valoriser la ressource en eau

L'eau est une richesse majeure du territoire. Elle nécessite une approche globale : préservation des ressources, préservation de la qualité par la maîtrise des rejets urbains et d'activités, sécurisation de la production d'eau potable, préservation ou restauration des milieux jouant un rôle épuratoire et biologique mais aussi valorisation touristique et de loisirs du réseau hydrographique local.

// Participer à la reconquête de la qualité de l'eau

La directive cadre européenne a fixé en 2015 le rendez-vous d'objectif pour l'état écologique des eaux superficielles et souterraines. Pour la plupart des rivières du Pôle métropolitain Loire Angers, les teneurs en nitrates, pesticides, phosphates et la morphologie des cours n'ont pas permis la réalisation de cet objectif : des délais et des actions supplémentaires sont nécessaires.

La reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire ne dépend pas des seules actions sur les bassins locaux. Le site de confluence rend les rivières du territoire dépendantes de grands territoires voisins. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ainsi que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Loire-Bretagne (SDAGE 2016-2021) en fixent les objectifs.

En contenant l'étalement urbain et le mitage, le projet permet de ne pas « charger » les zones d'assainissement non collectif et d'économiser les dépenses consacrées aux réseaux. Il veillera à intégrer la maîtrise des eaux pluviales et leur dépollution dans les zones urbanisées et autour des grandes infrastructures routières en vue de compenser l'impact des aménagements.

La vocation de rétention et d'épuration de l'eau des **zones humides** sera à préserver, en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne et les 5 Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau. Les projets de développement s'inscriront prioritairement dans une logique d'évitement. A titre exceptionnel et si aucune alternative est possible, notamment dans le cadre de projets visant le renforcement de l'organisation multipolaire, des mesures consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets pourront être mises en oeuvre pour réduire ces impacts et si nécessaire définir des mesures compensatoires.

La récente rénovation de la station de dépollution de la Baumette permettra de pérenniser un **assainissement** de qualité pour le développement urbain.

Dans les zones de développement notamment les futures polarités, le projet veillera à l'adéquation entre l'accueil de populations et d'activités et la capacité des équipements et prévoira, si nécessaire, les réserves foncières pour accueillir de nouvelles stations.

// Maîtriser la quantité d'eau brute et sécuriser la production d'eau potable

Le captage s'effectue principalement dans la Loire (nappe alluviale) et les rivières. En période estivale, ces dernières peuvent rencontrer des problèmes d'étiage éventuellement aggravés par les pompages pour l'activité agricole. Il conviendra de veiller à maîtriser les quantités d'eau consommées dans les différents secteurs, notamment par une gestion collective de la ressource.

Le projet prendra également en compte la protection des périmètres de captage des eaux brutes à destination des usines d'eau potable. Des mesures ont été également prises pour sécuriser l'alimentation d'eau en cas de pollution accidentelle (Fosse de Sorges, systèmes d'échanges entre les réseaux).

Rechercher la performance énergétique et valoriser les ressources

Une bonne énergie est celle que l'on ne consomme pas! Le projet vise à privilégier un urbanisme de proximité et une qualité d'habitat qui réduisent les déplacements et la consommation d'énergie, en particulier fossile, en cohérence avec les orientations du Schéma Régional Climat Air Energie des Pays de la Loire et du Plan Climat Air Energie d'Angers Loire Métropole.

L'intégration des objectifs environnementaux dès la conception des projets d'aménagement permet une approche globale, éventuellement collective, et réduit les coûts. Tel est l'objectif de l'approche environnementale de l'urbanisme qui permet d'incorporer des choix énergétiques, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, l'environnement sonore et climatique, la biodiversité...

Plusieurs collectivités ont entamé ces **démarches** dans des quartiers d'habitat (Capucins-Mayenne, Provins...), des zones d'activités (Pôle 49) ou des équipements publics. Ces approches seront développées, notamment dans les grandes opérations.

L'économie d'énergie doit constituer une préoccupation pour les grandes opérations futures, en habitat comme en activité. Mais l'amélioration dans les logements ou bâtiments anciens, où la déperdition d'énergie est importante, constitue aussi un enjeu considérable. L'accent sera mis sur l'isolation et le système de chauffage, en particulier dans les opérations de renouvellement urbain ou de réhabilitation. Les opérations de sensibilisation des acteurs et des citoyens seront poursuivies.

Le développement de l'utilisation des modes doux et des véhicules propres va également dans le sens des économies d'énergie. De même, la lutte contre la pollution lumineuse favorisera de facto un moindre usage énergétique.

Les énergies renouvelables seront encouragées, avec une approche systématique permettant d'augmenter la demande et de faire baisser les coûts. Le développement de ces énergies alternatives pourra se faire notamment autour de la filière bois (la création d'une SCIC bois énergie en Maine-et-Loire participe à l'approvisionnement de chaudières à bois déchiqueté par du bois local) et du solaire. La géothermie basse température pourra être préconisée à condition que les techniques employées ne soient pas consommatrices d'espace. Ponctuellement, l'éolien constitue une alternative à ne pas écarter malgré un potentiel local très moyen (modélisation ADEME-CSTB).

Enfin, la méthanisation agricole est une source locale d'énergie présentant l'intérêt de valoriser des déchets et d'apporter une solution de substitution aux engrais chimiques (par le digestat, résiduel de la production de biométhane) tout en permettant la création d'emplois locaux non délocalisables.

Limiter la production et valoriser le recyclage des déchets

Les acteurs du territoire – collectivités, entreprises et citoyens – se sont engagés dans un processus de réduction des déchets produits et de leur valorisation. Les politiques de sensibilisation et de mobilisation actuelles doivent chercher à poursuivre la **réduction à la source** des déchets.

Il s'agira de mailler le territoire de déchetteries en tenant compte des évolutions urbaines, afin d'assurer un service de proximité, limiter les déplacements, inciter au recyclage. Cela vaut pour les **déchets inertes**: le projet veillera ainsi à prévoir suffisamment, sur le Pôle métropolitain Loire Angers, de plateformes de stockage et recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics dans des secteurs accessibles par les infrastructures routières et en prenant en compte des problématiques de franchissement.

La valorisation des déchets est également source d'emplois et d'activités.

SCoT Loire Angers / Approuvé // PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES







Avec le soutien financier de



